

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président,
M. CAMILLE GENEST, commissaire,
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 20 mai 1999, à 19 heures 30
Hôtel Rimouski, Salle Langevin-Ouellet
225, boulevard René-Lepage est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 MAI 1999

SÉANCE DE LA SOIRÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LA COMMISSION..... 1

Mme NATHALIE GIRARD 2

GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNIVERT - RÉGION MATANE..... 12

 Mme Luce Balthazar

Mme FRANÇOISE L'HEUREUX 17

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP 36

 M. Alain Michaud

MOT DE LA FIN 66

SÉANCE DU 20 MAI 1999
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec, bonsoir et bienvenue à chacun, chacune.

10 Nous sommes dans la période donc de questions sur le dossier sous consultation, à partir soit du document général produit sur la consultation sur la gestion de l'eau au Québec ou à partir du "Portrait régional" tel qu'établi par le ministère de l'Environnement en collaboration avec les autres ministères.

15 Je rappelle que s'il y a des gens qui veulent poser des questions, vous vous inscrivez à l'arrière et quand le temps est venu, nous vous demandons de venir à la table ici et de vous adresser à la Commission.

20 Normalement, vous avez le droit à deux (2) questions. Juste avant, ce soir, j'ai actuellement quatre (4) personnes en attente, une cinquième qui vient de s'inscrire, juste avant de demander la première personne, je voudrais inviter le ministère des Ressources naturelles à déposer un document.

25 **PAR M. PAUL MEUNIER:**

Alors il me fait plaisir de vous déposer un document contenant des informations complémentaires sur certains des portraits régionaux.

30 Alors dans les grandes lignes, c'est des informations relativement au secteur des pâtes et papiers, à l'exploitation forestière en Mauricie, au Centre-du-Québec ainsi qu'en référence au RNI.

PAR LE PRÉSIDENT:

35 Ça, merci.

NATHALIE GIRARD

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'inviterai maintenant madame Nathalie Girard, s'il vous plaît.

45 Bonsoir madame Girard. Je vous demande pardon pour l'erreur que j'ai faite cet après-midi, j'ai sauté votre nom par mégarde. Alors bienvenue.

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

50 D'accord, merci.

55 Je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que, bon, dans le "Portrait régional", j'estime qu'il y a une rivière qui a été négligée, il s'agirait de la rivière Mitis. Bon, il y a pas de station de contrôle sur la rivière Mitis, et puis on a dit hier soir que, bon, selon le débit de celle-ci, elle arriverait au quatrième rang, ce qui veut dire avant la rivière Rimouski, en termes de débit, avec trente-trois mètres cubes par seconde (33 m³/s).

60 Ensuite, ce que je me dis, bon, si cette rivière-là a été négligée, bien sûr il y avait la rivière Kamouraska qui a été dénoncée cet après-midi, j'estime que ça doit être les mêmes raisons, sauf qu'il y a, bien, peut-être pas au sens, en voulant dire - excusez-moi!

65 Ce que je veux dire, il y a eu des échantillonnages qui ont été faits, et la municipalité de Price rejette ses eaux usées dans cette rivière-là, et aurait un impact non négligeable sur la qualité de l'eau. Même que la baignade est interdite à l'embouchure au fleuve, parce que justement, la qualité de l'eau n'est pas assez élevée.

Donc j'estime que cette rivière-là a été négligée, et je voudrais savoir pourquoi est-ce qu'il y a pas de station d'échantillonnage sur cette rivière-là.

70 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR M. PIERRE GILBERT:

75 Je demanderais à monsieur Laflamme d'intervenir à ce moment-ci.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

80 Oui, bonsoir madame. Pour le bénéfice de tout le monde, monsieur le Président, je voudrais vous mentionner qu'il y a un rapport qui a été rendu public lundi concernant la qualité des

eaux des rivières Mitis, Matane dans le Bas-Saint-Laurent, et des rivières Sainte-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie.

À cet effet, effectivement, au niveau de la rivière Mitis, madame a raison, en aval de la municipalité de Price, il y a des problèmes de coliformes fécaux qui ont été notés, c'est le principal paramètre où il y avait des problèmes pour la qualité de l'eau; alors qu'en amont de la municipalité, l'eau est de très bonne qualité.

Donc il y a un problème de coliformes qui est causé par la municipalité de Price.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dites-moi, monsieur Laflamme, est-ce que vous avez une station d'observation sur la Mitis?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

On a deux (2) stations d'observation, en aval de Price et en amont de Price.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est donc un oubli simple qui avait fait qu'elle était pas dans la liste de la page 4; est-ce que c'est un simple oubli ou si c'est parce que vous aviez pas les données?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

D'après moi, c'est un simple oubli. Parce que dans le rapport, vous avez également les débits qui sont présentés pour la rivière Mitis.

Et puis à titre d'information aussi pour madame, il faut faire attention, comme je le mentionnais précédemment, à comparer les débits à partir de ce tableau-là, parce que les stations ne sont pas nécessairement toutes aux embouchures.

Par exemple, si on prend la rivière Cascapédia, le débit à l'embouchure est de quatre-vingts mètres cubes-seconde (80 m³/s) au lieu de quarante mètres cubes-seconde (40 m³/s). Donc les stations sont pas toujours situées, les stations débitométriques ne sont pas toujours situées aux embouchures de rivières, donc comparer directement peut apporter un certain lien par rapport à l'importance des rivières.

PAR LE PRÉSIDENT:

Pouvez-vous me donner les autres coordonnées de la rivière, s'il vous plaît? Trente-trois (33) mètres-seconde à son débit moyen, quel est son débit maximum?

125

PAR M. DENIS LAFLAMME:

Moi, dans le rapport, je n'ai pas le débit maximum, dans le rapport. Ce qu'on a principalement, c'est les débits moyens mensuels.

130

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez pas non plus le débit minimum?

135

PAR M. DENIS LAFLAMME:

Non plus.

140

PAR LE PRÉSIDENT:

De quel rapport me parlez-vous?

145

PAR M. DENIS LAFLAMME:

Je vous parlais du rapport qu'on vous a déposé lundi, qui est "La qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, York, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie".

150

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame, ça veut dire que le document étant déposé, il est pas encore coté puisqu'on l'a reçu lundi, mais dès la semaine prochaine, il va être coté et déposé dans les centres de documentation.

155

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

D'accord, merci.

160

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va?

165

Maintenant, est-ce que je peux savoir pourquoi elle est contaminée par la ville de Price? Qu'est-ce que c'est qui la contamine?

170

PAR M. PIERRE GILBERT:

Monsieur Beaulieu peut vous répondre.

175

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

Bon, disons que la municipalité de Price ne possède pas de système de traitement de ses eaux usées, actuellement, alors c'est un rejet d'eaux usées à la rivière Mitis qui est le problème.

180

PAR LE PRÉSIDENT:

Il y a pas d'usine d'épuration du tout?

185

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

Non, pas pour l'instant, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y en a qui est prévu à brève ou à moyenne échéance?

190

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

Bon, je sais pas si dans le programme des Affaires municipales, c'est inclus dans les cinq (5) municipalités, j'ai pas cette information-là. Je sais pas si quelqu'un peut compléter.

195

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que madame Dufour n'est pas ici ce soir.

Madame.

200

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

205

C'est parce que, bon, moi, en comparant suite à hier, avec la rivière Fouquette qui avait tout un branle-bas de combat suite à je me souviens plus quelle municipalité qui rejetait ses eaux usées dans cette rivière-là, et puis par rapport à l'éperlan je me souviens plus de son nom, je me disais que la rivière Mitis, Price est une municipalité équivalente qui a mille neuf cent seize (1916) habitants, alors je pense que l'importance à y attribuer devrait être la même que la rivière Fouquette.

Peut-être que l'éperlan n'a pas sa frayère à cet endroit-là, mais il faut pas négliger non plus le saumon qui y remonte.

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va poser des questions là-dessus, madame.

215 Est-ce que vous pouvez nous dire, sur la rivière Mitis, s'il y a des frayères d'espèces de poissons importantes, et si la présence de coliformes fécaux et de pollution en provenance de Price nuit à la montaison du poisson.

PAR M. PIERRE GILBERT:

220 Peut-être juste une précision avant de passer la parole à Jean-Pierre le Bel, c'est quand même deux (2) rivières avec des débits fort différents, la rivière Fouquette et la rivière Mitis. D'une part.

225 D'autre part, je vais laisser Jean-Pierre donner le complément d'information.

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

230 Bonsoir. La municipalité de Price est localisée assez en aval. La rivière Mitis, pour comprendre la situation, il y a deux (2) barrages, on capture les saumons adultes lors de leur remontée, à la sortie de la turbine de Mitis-2, et ils sont transportés par camion jusqu'à Sainte-Angèle. Donc ils ont pas à passer dans ce secteur-là.

En relation avec la distance...

235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi, vous montez les poissons en camion?

240 **PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:**

Oui, oui. On est très tortueux, vous savez. La raison, c'est la hauteur des barrages successifs, donc il aurait fallu installer deux (2) passes migratoires, et c'était plus économique de les capturer à la sortie de la turbine, à la sortie d'eau de la turbine. Il y a un piège, les saumons sont dirigés dans une trappe.

245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et c'est des saumons qui viennent de l'Atlantique?

250

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

255 Oui, oui. Les saumons arrivent de la mer, arrivent dans la rivière Mitis. Environ moins d'un kilomètre, il y a la sortie de la Centrale de Mitis-2, et il y a une barrière qui empêche le saumon de se rendre jusqu'à la turbine, et il y a un piège à côté où ils sont dirigés.

260 Il y a un site d'observation d'ailleurs à cet endroit-là.

 De l'autre côté, sur le tronc principal, on a une barrière d'arrêt lors d'arrêt de turbinage, l'eau va sur le tronc principal et les saumons sont bloqués là. Parce que lorsqu'ils sont pas bloqués au pied du barrage de Mitis-2, on a des problèmes de mortalité dus à l'eau chaude et une maladie qu'on appelle la furunculose, parce qu'ils sont plus capables de revenir.

265 Donc les saumons arrivent, on leur fait faire un petit tour de dix-quinze (10-15) kilomètres, et ils sont relâchés dans la rivière, et ils vont se reproduire. Ils servent aussi à la pêche.

PAR LE PRÉSIDENT:

270 Et est-ce que vous les redescendez aussi?

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

275 Les saumons, habituellement, se reproduisent, passent l'hiver en rivière, et descendent à ces périodes-ci, présentement. On appelle ça des saumons noirs ou des charognards, vous savez qu'on a toujours des termes compliqués.

PAR LE PRÉSIDENT:

280 Appelez-les pas saumoneaux ou tacons!

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

285 En ce qui concerne les saumoneaux, ils ont à passer dans ce secteur-là, à la sortie d'eau, près de la prise de sortie d'eaux usées de Price.

 Les problèmes que nous engendre cette sortie d'eau là, les saumoneaux sont capturés dans les canaux d'amenée de la Centrale Mitis-2, il y a une entente avec l'organisme qui gère la rivière et Hydro-Québec, on a essayé divers moyens pour éviter leur turbinage, parce qu'il y a des mortalités importantes, et c'est des filets-trappes qui sont mis là.

290 Ils passent pas en totalité, ils sont pas nécessairement tous pris, dépendant des volumes, ils peuvent passer à côté, ils passent dans la chute qu'on a aménagée pour pas qu'il y ait de mortalité.

295

Les problèmes au niveau de la qualité de l'eau surviennent aux personnes qui opèrent le filet-trappe et qui l'installent; ils sont vraiment à un niveau assez concentré de déchets humains, des égouts, c'est le terme.

300 On n'a pas de lien, de problématique vraiment, impact du saumon de ces eaux usées là, c'est pas une zone d'élevage, de juvéniles. Quand il y a des barrages, il y a pas d'élevage qui se fait là. Il y a pas de lien direct entre cette problématique d'eaux usées là et le saumon.

PAR LE PRÉSIDENT:
305

Et puis est-ce qu'il y a d'autres espèces importantes qui peuvent être...

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

310 Il y a sûrement d'autres espèces qui sont présentes dans le coin, anguilles, meuniers, tout ça. Mais j'ai pas d'inventaire dans le secteur précis.

PAR LE PRÉSIDENT:

315 Et est-ce que la pollution originant de Price leur nuit ou est sans effet sur le comportement?

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:

320 Je peux pas dire, mais la distance entre la bouche d'égout et la chute de Mitis-1, c'est environ quatre cents (400) mètres. Après ça, ça tombe - l'eau est soit turbinée, tombe entre les deux (2) barrages, il peut y avoir quand même des poissons qui sont là, mais il y a pas de mortalité ou de problème particulier de noté là.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:
325

Monsieur le Bel, est-ce que ce transport en camion n'est dû essentiellement qu'au fait que Price ne traite pas ses eaux? S'il y avait une usine du jour au lendemain, ce serait plus le cas?

PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:
330

Non madame. Je peux vous donner plus de détails.

335 On avait parlé hier des rivières de mise en valeur, c'est-à-dire des rivières qui naturellement ne seraient pas colonisées. Donc il y a un obstacle naturel à Mitis-1 et il y a un obstacle artificiel à Mitis-2.

Donc on les capture et on les monte en haut. La seule incidence, c'est que les travailleurs travaillent dans une partie d'eaux usées.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est donc pour leur faire franchir les barrages, essentiellement?

345 **PAR M. JEAN-PIERRE le BEL:**

Essentiellement, oui. Il y a une grosse capacité de production plus haut, et on l'utilise.

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

350 Ce que je voudrais également porter à votre attention, c'est qu'il y a des gens, c'est pas une
plage officielle, mais il y a des gens qui se baignent à l'embouchure de la rivière Mitis. Et plus, bon,
il y a un échantillonnage qui a été fait, et les taux de coliformes totaux et fécaux, c'était très élevé.

355 Bon, la baignade a été interdite, mais il y a quand même des gens qui, bon, ne sachant pas
les risques auxquels ils s'exposent, vont quand même se baigner dans cette rivière-là.

Alors j'estime que ce serait peut-être approprié qu'il y ait également un suivi sur la rivière
Mitis.

360 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Laferrière, de votre côté, est-ce que vous avez parfois des maladies cutanées
qui sont liées au fait que des gens se baignent là?

365 **PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:**

Moi, de connaissance, je me souviens pas d'avoir eu de plainte ou encore de gens qui
m'aient appelé pour des dermatites ou des problèmes gastro-intestinaux.

370 C'est arrivé sur d'autres rivières, mais sur la rivière Mitis, j'ai pas souvenance d'avoir eu
des appels en provenance de baignade sur ce site-là.

PAR M. PIERRE GILBERT:

375 Il y a peut-être monsieur Beaulieu qui aurait peut-être quelque chose à rajouter, il s'occupe
du contrôle des plages.

PAR LE PRÉSIDENT:

380 Monsieur Beaulieu.

PAR M. ALAIN BEAULIEU:

385 Oui, juste pour rajouter, suite à des communications qu'on a eues avec la municipalité de
Price, Grand-Métis et les administrateurs de Jardins Métis qui sont juste sur le coin, donc ils sont
propriétaires des terrains où les baignades se font, on a accepté gracieusement et de bonne foi de
faire les analyses, d'inclure finalement cette plage-là qui n'est pas une plage contrôlée, donc qui
faisait pas partie antérieurement du programme Environnement-Plage, mais à l'été 99, on va
390 appliquer la même procédure à cette plage-là qu'on applique sur les plages qui sont inscrites au
programme Environnement-Plage.

Donc la plage sera échantillonnée pour un minimum de cinq (5) fois, dans le courant de l'été
99, et suite à ça, ça va nous permettre d'évaluer la qualité de l'eau en fonction de la baignade à cet
395 endroit-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, madame?
400

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

Oui, merci beaucoup.
405

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors pour ce qui est de l'inscription de la ville de Price à des corrections, malheureusement
on peut pas vous donner la réponse ce soir, parce qu'il y a des listes d'attente dans le programme
Eaux Vives au ministère des Affaires municipales, et peut-être que si la représentante avait eu la
410 question cet après-midi, avant de partir, si j'avais pas manqué mon train, peut-être qu'on aurait pu
répondre.

Mais on va essayer d'obtenir, de savoir si la municipalité de Price a manifesté une intention
à cet égard.
415

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

D'accord.
420

Est-ce que vous jugez approprié d'avoir l'échantillonnage qui a eu lieu à l'embouchure de la
rivière Mitis?

PAR LE PRÉSIDENT:

425

Pour nous, on n'en a pas besoin. Si vous l'avez déjà, vous êtes pas obligée de nous le donner, ça va.

430

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

D'accord, merci.

GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNIVERT - RÉGION MATANE

435

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

440

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Il m'a mandatée pour le remplacer.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que monsieur Guy Ahier s'était inscrit, il avait annoncé qu'il déposerait ses questions par écrit. Il vous les a données?

450

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Oui, parce qu'il va y avoir des compléments d'information auxquels je pouvais répondre.

Je vais lire la question telle qu'elle a été formulée, ça réfère encore au document "Qualité des eaux de rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent", donc je la lis:

455

"Concernant la qualité de l'eau dans les rivières à saumon de la région, en référence au communiqué du ministère de l'Environnement du 17 mai 99, et par rapport à l'exploitation forestière, quels sont ces impacts locaux dont on parle sur ces rivières; ont-ils été mesurés en termes de qualité, à la fois de qualité et de quantité."

460

Il souhaite avoir davantage de précisions à ce sujet.

Peut-être pour préciser, c'est qu'il y a eu un communiqué. Dans le communiqué, je cite:

465

"Quoique des impacts locaux puissent avoir lieu en aval des zones de coupe, les stations d'échantillonnage sont trop éloignées de celles-ci pour que l'eau qui y circule puisse en traduire la manifestation."

470

Alors il voulait savoir au juste quel genre d'impacts locaux on imaginait, en termes de qualité et en termes de débit, de quantité.

Ça s'adresse au ministère de l'Environnement.

475

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr, bien sûr. C'est sans doute monsieur Laflamme qui va répondre à ça, j'imagine.

PAR M. PIERRE GILBERT:

C'est monsieur Laflamme!

PAR LE PRÉSIDENT:

Puisque c'est vous qui avez rendu le rapport public, alors j'imagine que vous devez savoir ce qu'il y a dedans.

PAR M. DENIS LAFLAMME:

Oui, exactement.

Étant donné, ce qu'on voulait dire par là, c'est qu'étant donné que les stations d'échantillonnage sont près des embouchures de ces rivières-là, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer quel est l'impact des coupes forestières, parce qu'on n'a pas de stations qui nous permettent d'évaluer ces effets-là.

Pour pouvoir évaluer les effets des coupes forestières, on sait que c'est relié au pourcentage de coupes sur des bassins particuliers, il aurait fallu avoir des stations d'échantillonnage pour pouvoir mesurer, en continu, les débits et en même temps les paramètres comme les matières en suspension, les substances nutritives, la turbidité de l'eau, etc.

Donc on n'a pas de station d'échantillonnage qui permet d'évaluer réellement l'impact des coupes forestières selon le pourcentage de coupes, etc., sur la qualité de l'eau.

Pour ce faire, il faut travailler à une plus petite échelle, et il aurait fallu avoir plus de stations spécifiques pour ce type d'évaluation d'impact là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais le jugement que vous portez globalement sur la qualité des eaux de ces rivières, il est bon ou pas bon?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

Pour les rivières, pour les principales rivières, l'eau est très bonne, comme je vous disais parce qu'on est à l'embouchure.

Si on veut mesurer des effets de coupes forestières, étant donné que les coupes forestières, lorsqu'elles sont effectuées sur des plus petits bassins, à ce moment-là la réponse au niveau hydrologique et au niveau qualité de l'eau est très différente, et ces effets-là, on peut pas les

520 mesurer lorsqu'on est situé à deux cents (200) kilomètres plus bas sur une rivière, parce qu'on voit plus l'effet à cause de la capacité de dilution de la rivière.

Et plus on avance vers l'embouchure, plus le débit augmente, donc on n'est pas en mesure d'évaluer les impacts des coupes forestières à ce moment-là.

525 Si on veut réellement les évaluer, il faut travailler à plus petite échelle, un peu comme on fait au niveau des effets de la pollution agricole, et ça prend en même temps des stations débitmétriques où on peut mesurer le débit en continu, et même faire des échantillons, prendre des échantillons qui sont corrolés avec les débits.

530 Parce que vous savez que juste mesurer une concentration, on n'a pas une idée des charges. Donc plus le débit augmente, plus on a de matières en suspension qui peuvent s'en aller dans l'eau. Ça fait qu'à ce moment-là, si on mesure juste une concentration et on est en période d'étiage, on verra pas nécessairement des effets.

535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que la qualité de ces rivières-là à l'embouchure est meilleure maintenant ou moins bonne maintenant qu'elle était il y a dix (10) ans?

540 **PAR M. DENIS LAFLAMME:**

La qualité de l'eau, certains paramètres on a vu des diminutions de concentration, mais les diminutions sont tellement faibles, on est souvent à la limite de détection des appareils, que la qualité de l'eau, on peut dire qu'elle était aussi bonne que voilà dix (10) ans, pour nécessairement
545 les paramètres conventionnels qu'on a mesurés.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

550 Si vous permettez, monsieur le Président, c'était pas l'esprit de la question telle que posée par l'organisme. Il avait bien compris qu'il y avait pas les stations adéquates pour mesurer ça.

Mais ce qu'on évoque, c'est qu'il y a des impacts locaux qui peuvent avoir lieu en aval des zones de coupes, quel genre d'impacts locaux on pouvait envisager?

555 Est-ce que ça concernait surtout la caractérisation des rivières, surtout le débit des rivières, en relation avec les coupes, les activités forestières.

Comprenez-vous?

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

565

Oui, oui, je comprends très bien. Et on peut répondre soit par la science générale qu'on a des rivières ou par la connaissance spécifique de ces rivières-là.

570

Dans le cas de la connaissance spécifique, il nous dit que son échelle est trop grande, mais d'une manière globale, quels sont les impacts locaux prévisibles ou qu'on sait déjà par l'ensemble de la littérature?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

575

Bon, les principaux impacts, comme je l'avais déjà mentionné, au niveau par exemple, si on parle au niveau d'un pourcentage de coupes forestières, c'est les débits de pointe qui sont importants à mesurer, O.K. Donc plus mon bassin est coupé, plus mes débits de pointe peuvent augmenter.

580

Qu'est-ce que ça a comme impact, c'est que vous allez avoir beaucoup plus de matières en suspension, une plus forte turbidité au niveau des cours d'eau. Ça, c'est le premier impact.

Donc on a un impact sur les débits de pointe, donc ces débits de pointe là vont aussi entraîner potentiellement des problèmes d'érosion au niveau des berges de cours d'eau, de transport de sédiments de fond dans les cours d'eau, donc ça peut avoir un impact aussi au niveau de l'habitat du poisson.

585

Il y a aussi potentiellement des impacts au niveau des dérives du benthos, c'est-à-dire des insectes qui servent de nourriture.

590

Il peut également y avoir, dépendamment des conditions du réseau routier, qui a un impact aussi. Alors si le réseau routier ou les fossés qui sont des poursuites du réseau hydrographique naturel, à ce moment-là c'est un impact supplémentaire qui s'ajoute.

PAR LE PRÉSIDENT:

595

Mais vous parlez du réseau routier forestier?

PAR M. DENIS LAFLAMME:

C'est ça, du réseau routier forestier, exactement.

600

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

Ça répond à la question du Groupe Univert. Je tiens à préciser, Groupe Univert de Matane.

Alors ça répond à sa question.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

610

FRANÇOISE L'HEUREUX

615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Françoise L'Heureux.

620 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

Bonsoir. Monsieur le Président, en tant que représentante d'un comité de citoyens qui se nommait à ce moment-là le Comité d'action pour le développement harmonieux de Saint-André, qui a fait partie du Comité de bassin de la rivière Fouquette, je tiens à préciser que contrairement à ce qui a pu être affirmé, notre expérience a été très difficile. Le comité n'existe plus d'ailleurs.

625 Je suis ici comme simple citoyenne du comté de Kamouraska, au sein du Comité de bassin. Donc notre expérience fut difficile à cause du manque d'argent, manque de ressources, contrairement aux autres intervenants et spécialistes payés pour assumer leurs fonctions. Il n'y a pas de rapport de force.

630 Il y a eu aussi une réunion spéciale du Comité de bassin pour nous annoncer que deux (2) certificats d'autorisation de porcheries sur fumier liquide seraient émis dans le bassin versant de la rivière Fouquette.

635 D'ailleurs, ce soir-là, il y avait pratiquement des soldats à la porte pour ne pas qu'il y ait plus de deux (2) personnes de notre comité de citoyens. Par contre, un maire de la région avait été invité, sans nous avoir prévenus de sa présence.

640 Il manquait pratiquement que le champagne pour fêter, ce soir-là, d'où seuls les deux (2) citoyens présents n'étaient pas d'accord avec ces permis.

645 Donc quelle fut la pertinence réelle de cette réunion spéciale et de ce comité, présentement, qui a comme objectif la protection et la restauration de la rivière Fouquette, alors qu'à date, aucun résultat sur la rivière depuis trois (3) ans, sauf peut-être de produire un dépliant, et que les poissons connaissent une chute de la population.

PAR LE PRÉSIDENT:

650 Alors on va vérifier.

Est-ce que sur la rivière Fouquette, l'affirmation de madame selon laquelle il y a pas d'amélioration de la rivière depuis trois (3) ans, et qu'il y a une diminution de la présence de poissons, est-ce que c'est un fait observé par le ministère?

655

PAR M. PIERRE GILBERT:

Monsieur Verreault.

660 **PAR M. GUY VERREAULT:**

Concernant les concentrations de contaminants dans la rivière, effectivement, depuis trois (3) ans, il y a pas de baisse majeure, quant au niveau de contaminants.

665 Par contre, quant au niveau des populations d'éperlan principalement qui se reproduisent à l'embouchure, on observe annuellement des fluctuations qui sont dues essentiellement à la dynamique de population de l'éperlan.

670 On peut pas les raccrocher avec les contaminants ou les niveaux de contaminants qu'on voit annuellement. Donc c'est des fluctuations tout à fait normales. L'année dernière, c'était très fort, cette année, c'est un peu moins fort; l'année prochaine, ce sera probablement beaucoup plus fort.

675 Donc c'est très difficile de rattacher un niveau de population d'une population qui fluctue comme l'éperlan, avec des concentrations de contaminants.

Ce qui est vrai pour les contaminants, qu'il y a pas eu de baisse, oui. Mais ce qui n'est pas vrai quant à la fluctuation de la population d'éperlan.

680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Expliquez-moi, madame, je pense qu'on en a parlé hier, c'est Saint-Alexandre, ça?

685 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

Saint-André. C'était la rivière Fouquette, ça touche trois (3) municipalités. J'étais pas ici hier soir.

690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous n'étiez pas ici hier soir.

PAR M. PIERRE GILBERT:

695 La municipalité qui est concernée, effectivement, c'est Saint-Alexandre, mais comme dit madame, on l'a dit hier, ça touche plusieurs municipalités.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça, et il y a quatre (4) municipalités.

705

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Est-ce qu'on peut avoir les trois (3) autres, Saint-André et?

710

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Saint-Alexandre, Saint-Joseph et Sainte-Hélène.

715

PAR LE PRÉSIDENT:

On nous a dit hier qu'il y avait un Comité de bassin qui avait été formé, est-ce que c'est de cela dont vous parliez tantôt?

720

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

J'en fais partie en tant que citoyenne du comté de Kamouraska. Au début, c'était notre comité de Saint-André, qui s'appelait le Comité de développement harmonieux de Saint-André, qui faisait partie de ce comité-là. Mais il a été dissout pour diverses raisons.

725

PAR LE PRÉSIDENT:

Le comité n'existe plus actuellement?

730

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Non.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur le Directeur.

740

PAR M. PIERRE GILBERT:

Il faut bien comprendre, madame parle du comité de citoyens qui n'existe pas. Le Comité de bassin existe, madame siège au Comité de bassin maintenant à titre personnel.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Mais vous siégez à ce comité de bassin, est-ce qu'à vos yeux, il vous apparaît inutile?

Pourquoi semblez-vous nous exprimer que tout est perdu, dans ce cas-là, ou presque?

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Bien, tout est perdu, disons que présentement - ce comité-là a été formé au départ suite beaucoup à la possibilité d'implantation de porcheries dans le bassin versant, qu'on ripostait, que les citoyens se sont mis ensemble pour riposter pour la protection des éperlans arc-en-ciel, c'était une des rares frayères dans la province de Québec.

Il y a eu un comité de suivi qui a été formé, qui s'appelait le Comité multipartite, à ce moment-là. Donc notre Comité de Saint-André, on a été invité à en faire partie, on était un peu réticent au départ parce qu'on croyait pas beaucoup à ce que ça changerait quelque chose, on a quand même assisté, fait partie.

C'est sûr que par manque d'argent, de ressources, c'est pas nécessairement évident pour le simple citoyen qui a pas beaucoup de connaissances d'apporter quelque chose dans ces comités-là...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais ce qui avait été expliqué hier par monsieur Verreault notamment, c'est que le problème est relativement facile à régler sur cette rivière-là, dans la mesure où quatre-vingts pour cent (80%) de la charge polluante de la rivière provient de Saint-Alexandre, et qu'il y a une solution qui est en cours d'implantation actuellement, un financement qui a été accordé en partie par le ministère des Affaires municipales.

Donc on avait l'impression que le problème était pratiquement réglé, dans la mesure où cette intervention-là était désormais décidée.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

C'est sûr que c'est un bon point, je suis d'accord avec vous, c'est quatre-vingts pour cent (80%) et peut-être plus qui est responsable de la pollution.

Disons que ce comité-là, au départ, fait partie le maire de Saint-Alexandre d'où vient ses égouts, si on peut dire, c'est dans cette municipalité-là.

785 C'est un peu difficile pour moi d'expliquer un peu qu'est-ce qui s'était passé. C'est qu'on n'est pas habitué, si vous voulez, à faire partie de comités comme ça, c'est pas nécessairement très simple, on se débattait au départ parce qu'on voulait pas avoir de porcheries.

790 Pouvez-vous me dire si c'était pertinent par contre de faire une réunion spéciale pour dire qu'il y avait deux (2) porcheries qui s'installeraient dans le bassin versant? C'est des choses comme ça qui fait qu'à un moment donné, bon, on croit-tu à ça, ces comités-là, c'est quoi l'histoire dans ça. On fait rire de nous autres.

Il aurait pu y avoir champagne, ce soir-là, qu'ils auraient fêté, sauf les citoyens présents peut-être.

795 Mais, je veux dire, pourquoi faire une réunion pour ça, est-ce que le but, c'est de protéger et restaurer la rivière Fouquette? Est-ce qu'en mettant des porcheries sur lisiers dans le bassin versant, ça protège et ça restaure la rivière Fouquette?

800 Je sais pas, faire une réunion spéciale pour nous dire, bon, Saint-Alexandre a eu l'argent. Bon, là, O.K., ça restaure, ça protège. Mais les porcheries sur lisiers, pourquoi nous faire venir pour ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

805 Là, vous dites qu'il y a eu une réunion pour...

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

810 Pour nous expliquer les projets des porcheries, et nous dire qu'à la fin, ils donnaient l'autorisation à deux (2) porcheries de s'installer dans le bassin versant.

PAR LE PRÉSIDENT:

815 Ça, c'est une réunion qui a été convoquée par qui?

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Bien, par les gens du Comité multipartite, à ce moment-là, qu'il s'appelait.

820 Moi, j'ai trouvé ça épouvantable, cette soirée-là. Pourquoi nous dire ça, ça a pas rapport. C'est Environnement qui donne les certificats d'autorisation, c'est pas le Comité de bassin. Et pourquoi dire ça au Comité de bassin, pourquoi faire une réunion spéciale?

825 Le but du comité, c'est de protéger et restaurer la rivière Fouquette. Pourquoi nous annoncer qu'ils mettent ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

830 Parce qu'hier, nous autres, on a parlé au fond d'une chose, de déphosphatation à l'usine de Saint-Alexandre, et puis des améliorations à une laiterie et un abattoir, qui diminuaient donc la charge de pollution dans la rivière.

Mais là, vous nous dites que parallèlement à ça, la production de porcs a continué de s'implanter dans la région?

835 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

840 Disons qu'il y a une des deux (2) porcheries qui a décidé d'aller s'implanter au Nouveau-Brunswick, parce qu'il y avait comme une limite de temps pour l'achat de terrain. Mais l'autre, présentement, est installée dans le bassin versant et va étendre une bonne partie de ses lisiers dans le bassin versant.

845 Il reste que l'autre avait eu sa permission, son certificat d'autorisation de l'Environnement. Il s'est pas installé parce que c'était une question - il a fait une offre d'achat et au bout d'un an, le propriétaire de la terre, comme il pouvait pas encore acheter parce qu'il avait pas encore le certificat d'autorisation à cause de protestations de beaucoup de citoyens, bien, il a décidé d'aller s'installer au Nouveau-Brunswick, parce qu'au moment du certificat d'autorisation, il était trop tard pour acheter son terrain.

850 Mais il reste qu'il l'aurait installée là.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Donc il y a eu une controverse dans le milieu, à propos de l'émission de permis de porcheries, si je dois comprendre?

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Ça, c'est certain.

860 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Peut-être que je vais reprendre un petit peu le dossier.

865 Originellement, effectivement, nous avons la problématique de la frayère éperlan. Du côté Environnement, nous étions plus ou moins au courant de cette problématique-là.

870

Donc nous avons eu deux (2) demandes de certificat d'autorisation pour l'installation de porcheries, c'est à ce moment-là qu'on a été conscientisé à la problématique de l'éperlan sur la frayère. Et...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

875

Excusez-moi, monsieur Gilbert. Expliquez-moi comment est-ce que vous pouviez faire pour être plus ou moins au courant, comme ministère responsable des deux (2) secteurs, à cette époque-là, d'une des grandes frayères importantes au Québec et quasiment au monde?

PAR M. PIERRE GILBERT:

880

Je parle personnellement, parce qu'on était au moment de la fusion, Faune-Environnement. Donc personnellement, j'étais plus ou moins au courant. Mes gens étaient au courant, oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

885

Vous êtes en train de démontrer par l'absurde qu'il y a aucun avantage à ce que les deux (2) fonctions soient dans le même organisme!

PAR M. PIERRE GILBERT:

890

Bien, on était au moment de la fusion.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, mais c'est révoltant; vous devriez pas dire ça, ça me révolte d'entendre ça.

895

PAR M. PIERRE GILBERT:

Je comprends pas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

900

Que le ministère responsable de ce secteur-là ne soit pas au courant qu'il y a une frayère importante sur cette rivière-là!

PAR M. PIERRE GILBERT:

905

Le secteur Faune, le ministère, l'ancien ministère du Loisir, Chasse et Pêche était au courant de ça. On était au moment de la fusion, Loisir, Chasse et Pêche et Environnement. C'est à ce moment-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

910

C'était en quelle année?

PAR M. PIERRE GILBERT:

915

Donc il y avait des dossiers en traitement au ministère de l'Environnement et il y avait le dossier de la frayère qui était traité aussi au niveau du MLCP.

920

Donc on était au niveau de la fusion, donc nous avions à traiter à ce moment-là les demandes de certificat d'autorisation, donc il y a eu des consultations, des vérifications qui ont été faites. Bon, la problématique de la frayère est survenue à ce moment-là.

925

On a regardé comment on pouvait justement intégrer, on a vérifié s'il y avait moyen d'intégrer des porcheries dans le bassin versant, sans que ça augmente la problématique de la frayère.

930

C'est à ce moment-là qu'on a décidé de mettre sur pied le Comité multipartite, qui est actuellement le Comité de bassin; donc nous avons monté le Comité de bassin. Les certificats d'autorisation, à ce moment-là, n'étaient pas délivrés.

935

Donc ce que madame parle, bon, tout au cours du cheminement, il y a eu deux (2) ou trois (3) rencontres du Comité multipartite, où on parlait régulièrement, à toutes les réunions, de l'évolution des dossiers de porcheries, parce que c'était deux (2) dossiers qui étaient à l'intérieur du bassin versant, et on voulait que les gens du Comité soient parfaitement au courant de l'évolution du dossier.

940

Quand les demandes d'autorisation ont été analysées et que tous les éléments étaient inclus au dossier, et qu'il fallait délivrer à ce moment-là, compte tenu que les demandes étaient complètes, on a tenu à rencontrer une dernière fois le Comité, pour justement les informer, étant donné qu'on les avait continuellement gardés au courant, et c'est pour ça qu'on a demandé au président du Comité de convoquer une rencontre, qui a été une rencontre effectivement spéciale, où on a discuté essentiellement de ça, et on a présenté les deux (2) dossiers, les promoteurs étaient, pas les promoteurs...

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

945

Il y avait un promoteur et l'agronome d'un autre promoteur.

PAR M. PIERRE GILBERT:

950

O.K. Donc avec les promoteurs, les dossiers ont été présentés d'un bout à l'autre, pour montrer aux gens de quelle façon on avait analysé les dossiers, et à quels résultats on arrivait.

Et on leur a effectivement dit que nous, comme ministère de l'Environnement, avec les dossiers qu'on avait, on devait autoriser les projets.

955 Mais peut-être une rectification par rapport à ce que madame dit, il y a un projet qui a été autorisé, l'autre n'a jamais été autorisé.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

960 Il a eu son certificat.

PAR M. PIERRE GILBERT:

965 Non, il a jamais eu de certificat d'autorisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est pour ça que la vente a pas eu lieu.

970 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

Il a abandonné son projet avant qu'on délivre les certificats d'autorisation.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

975 Mais il reste que ce soir-là, vous nous disiez que vous lui accordiez. Sauf que comme il achetait pas la terre, ça a tombé à l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

980 Vous vous adressez à moi, s'il vous plaît, parce que sans ça, je vais avoir de la misère.

Oui madame.

985 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

Je veux dire que ce soir-là, il les accordait, les certificats d'autorisation. Il les a pas donnés parce qu'entre-temps...

990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il prévoyait les accorder.

995 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

C'est ça. Entre-temps, la personne a décidé qu'elle pouvait pas le faire là parce que la terre, elle pouvait plus l'acheter.

1000 Et j'aimerais dire aussi que monsieur Gilbert dit qu'on a discuté ce soir-là des dossiers, on n'a pas discuté, on nous a montré les dossiers et on nous a dit qu'on accordait les certificats d'autorisation. On n'en a pas discuté, tout était déjà fait.

1005 C'est vrai qu'il y avait des réunions avant, aussi, on en parlait des dossiers de porcheries, j'essayais de démontrer par différents points que le lisier est plus polluant que le fumier solide, on essayait d'en parler.

1010 Sauf qu'à ça, monsieur Gilbert, je me souviens un soir entre autres, a dit, bon, solide-liquide, c'est pareil, c'est la même chose. Donc il voulait pas entendre parler que ce soit solide ou liquide, il y a pas de différence pour la pollution de la rivière.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

1015 Monsieur Gilbert, bon écoutez, il est possible que ma mémoire soit défaillante vers la fin de la tournée, la fatigue agissant, est-ce qu'hier vous avez abordé cet état de fait, quand on a parlé de tous les problèmes qui entouraient la fraye de l'éperlan dans cette rivière? Je n'ai pas mémoire que vous ayez parlé de porcheries.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1020 Les dossiers de porcheries, non. On a parlé de la problématique agricole.

1025 Le dossier de porcherie qui est implantée est totalement conforme, il y a des plans de fertilisation qui sont déposés, qui sont suivis. Et il y a pas d'augmentation au niveau d'impact environnemental par rapport à l'implantation de la porcherie qui est là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1030 Est-ce que la controverse qui a eu lieu autour de ça maintenant est calmée? Comment maintenant le dossier continue à cheminer?

1035 Le Comité de bassin travaille?

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

1040 J'avoue que suite à cette dernière réunion où il y a eu les certificats d'autorisation qui ont
été émis, moi j'ai eu beaucoup à faire à l'extérieur, je me suis retirée du Comité pendant une couple
d'années.

1045 Là, je viens de revenir à la dernière réunion, parce qu'ils voulaient avoir des citoyens en tant
que simplement citoyens du comté, on m'a un peu influencée, portée parce que je connaissais le
dossier, même si j'étais plus ou moins intéressée, parce que j'avoue que j'ai mis beaucoup
d'énergie, j'ai très travaillé dans ce dossier-là.

1050 Bon, j'ai accepté parce qu'il y avait une certaine demande qui était là de la part des gens
alentour de moi. Ça fait que je peux pas vraiment répondre trop à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1055 Expliquez-nous donc, c'est un bel exemple, là, on a un comité de bassin et arrive un projet
ou deux (2) de porcheries, comment, avec un comité de bassin, vous gérez ça, quel processus
vous suivez?

PAR M. PIERRE GILBERT:

1060 Bien, ce qu'on a fait quand on a eu les projets, donc du côté du ministère, nous analysons
les dossiers, c'est bien sûr, en vertu de la réglementation qui est en vigueur.

1065 Nous tentons, jusqu'à un certain point, de négocier avec les promoteurs pour avoir les
mesures les moins problématiques pour l'environnement, et s'assurer que les normes sont
respectées.

1070 Nous tenons informé le comité de bassin, comme ce serait n'importe quelle entreprise,
n'importe quelle industrie, on informerait à ce moment-là le comité de bassin de la nouvelle
entreprise, finalement, les informations qu'on a sur le plan environnemental.

Et c'est bien sûr que le ministère, au moment où l'analyse est complétée et que
l'autorisation doit être délivrée parce que tout est en conformité, à ce moment-là les certificats
doivent être délivrés.

1075 Mais le Comité peut avoir une influence, par exemple, bon, dans les discussions, sur
certaines mesures de mitigation qu'on peut discuter avec les entrepreneurs.

1080

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors essentiellement, c'est une relation d'information que vous avez eue avec le comité de bassin?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Il y a de l'information mais on va aussi chercher les problématiques locales avec les gens qui sont autour.

On a les gens de l'UPA, on a les gens de la municipalité, on a des représentants de l'industrie. Donc là, il y a une dynamique qui se crée, et s'il y a des éléments qui sont pas pris en compte lors de l'analyse, on en tient compte à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans le cas en question, est-ce que par exemple, dans l'analyse des porcheries, les promoteurs avaient modifié leurs projets ou prévu des installations qui étaient pas prévues à l'origine, pour atténuer l'impact potentiel des ouvrages sur l'environnement?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Au moment où, entre autres je parlais tantôt des plans de fertilisation, c'était pas une exigence qu'on avait en nulle part, les plans de fertilisation, donc ils nous ont soumis des plans. Actuellement c'est une exigence, mais ça l'était pas à ce moment-là.

Au niveau de la localisation, là, je me souviens plus ou moins, mais il y avait respect, un grand respect disons, je vais m'exprimer de cette façon-là, les normes étaient amplement respectées en termes de localisation.

Il y a eu beaucoup de mitigations de faites sur, madame parlait tantôt, sur les endroits d'épandage, on a demandé aux promoteurs qui avaient d'autres terres de louer des terres même en dehors du bassin versant, justement pour limiter le plus possible les épandages liquides à l'intérieur du bassin, donc possiblement pour diminuer un petit peu l'impact dans le bassin.

C'est ce que je me souviens, là. Mais pour le reste...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous dites "pour diminuer l'impact dans le bassin", mais tout à l'heure vous avez dit qu'il y en avait pas du tout d'impact.

PAR M. PIERRE GILBERT:

1125

Bien, c'est que les gens voulaient avoir le moins possible d'épandage de fumier liquide à l'intérieur du bassin versant. C'est ce qu'on a demandé.

1130

Le promoteur en question avait un établissement de bovins, de vaches de boucherie, donc on lui demandait à ce moment-là, étant donné qu'ils préféraient avoir du fumier solide à l'intérieur du bassin que du fumier liquide, on lui a tout simplement demandé d'épandre son fumier solide à l'intérieur du bassin et d'aller, autant que faire se peut, et épandre le fumier liquide dans d'autres bassins.

1135

Je me souviens pas dans quelle proportion, mais il me semble que c'était de l'ordre de quarante-soixante (40-60), quarante pour cent (40%) liquide dans le bassin, soixante pour cent (60%) en dehors.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140

Madame.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

1145

Pourquoi monsieur Gilbert dit, les gens demandaient ça? Peut-être parce qu'on était conscient, nous autres, du danger de lisier par rapport au fumier solide, et eux autres, Environnement, en étaient pas conscients?

1150

Ils sont bien plus placés que nous autres pour avoir ces informations-là.

Moi, je les ai faites, les recherches, au niveau fumier, lisier; j'étais rendue avec une boîte d'information chez nous.

1155

J'en connaissais les impacts, c'est pour ça que j'en ai parlé. J'avais déjà été à des réunions qui parlaient de fumier liquide, solide, des problèmes qu'il y avait, avant même que ça arrive dans notre paroisse, ces problèmes-là.

1160

Et c'est pour ça que je me suis impliquée dans ma paroisse, quand le problème est arrivé chez nous. Mais j'avais déjà été m'informer d'avance, parce que je suis une personne qui essaie de respecter l'environnement.

1165

Je fais des jardins depuis des années, et c'est biologique. Bon, c'est pour ça que ça m'a touchée quand c'est arrivé chez moi, j'étais déjà au courant.

Et pourquoi lui dit, les gens? À cause des gens qui demandent ça? On essayait. Mais c'est pas les gens, c'est l'Environnement qui devrait être soucieuse de ça, au départ.

C'est pas facile pour nous autres, en tant que citoyens, de se mêler de ça. On n'a pas les ressources, on n'a pas l'argent, on n'a pas le temps pour se lancer dans ça.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que la réponse de monsieur tantôt était que lui, il est obligé par un règlement et qu'il peut pas en dévier, en un sens. Et si une demande de promoteur est conforme au règlement, il est tenu d'édicter le permis.

1175

Alors évidemment, le fait qu'un comité s'est créé et qu'il y a eu une forme de discussions a probablement permis d'avoir des mesures de mitigation sur lesquelles il aurait pas eu de pouvoir de négociation, si le comité avait pas existé.

1180

Je sais pas si c'est ça correctement que je peux décoder des niveaux de discussions. Ça veut pas dire que les discussions ont été faciles, mais il y a eu ça comme effet.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

1185

Peut-être un peu, mais je pourrais dire très peu. Je sais pas présentement depuis quand la ferme s'est installée, a commencé à épandre, l'été passé peut-être, je suis pas vraiment au courant parce que j'étais plus vraiment dans la région. C'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT:

1190

Ça, on peut vérifier ça.

Est-ce que vous savez, l'an passé, est-ce que la ferme en question était opérationnelle et comment la gestion des fumiers s'est faite? Est-ce que là-dessus, on a des informations?

1195

PAR M. PIERRE GILBERT:

La ferme est effectivement opérationnelle depuis, je dirais, une année je pense, ou autour d'une année.

1200

Donc je sais pas s'il y a eu des épandages de fumier de faits récemment, mais l'entreprise possède des plans de fertilisation, donc chacune des parcelles sont identifiées et il y a des taux de fertilisation qui doivent être faits.

1205

Nous n'avons pas fait, à ma connaissance, de contrôle du côté du ministère de l'Environnement.

D'autre part, je voudrais peut-être revenir sur une affirmation qui a été faite, je n'ai pas affirmé que le fumier liquide était plus polluant que le fumier solide. Ce que je dis, c'est que les

1210 gens souhaitaient qu'à l'intérieur du bassin, il y ait le moins possible d'épandage de fumier liquide. Nous avons tenté de rencontrer cette exigence-là en discutant avec le promoteur.

Parce que pour nous, ça faisait pas de différence en autant qu'on a un bon plan de fertilisation, et qu'il est respecté, ça fait pas problème pour nous.

1215

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'il y a des analyses de nitrates dans la rivière Fouquette?

1220

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui. Je laisse aller Guy là-dessus.

PAR M. GUY VERREAULT:

1225

Oui, les analyses de nitrates se font à des périodes séquentielles de chaque deux (2) semaines, présentement, depuis au-delà de deux (2) ans.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1230

Et les résultats sont conformes aux normes?

PAR M. GUY VERREAULT:

1235

Les résultats sont très élevés, surtout sur la station qui est en aval, c'est celle qu'on vous a présentée hier dans le bilan, qui disait que la qualité était très douteuse, c'est la station aval.

Donc il y a un problème de nitrites-nitrates, mais c'est principalement un problème au niveau du phosphore ou de l'azote ammoniacale qu'on va retrouver dans cette station-là.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame.

1245

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Ça va. Je pense que j'ai pas autre chose à ajouter.

1250

Je peux peut-être demander aussi, c'est quoi le pouvoir un peu d'un Comité de bassin de la rivière Fouquette, quand il est supposé y avoir des travaux de restauration, de nettoyage de la rivière Fouquette, mais c'est la MRC qui s'en occupe de tout ça.

Pourtant, il existe un Comité de restauration et protection de la rivière Fouquette. Pourquoi c'est la MRC qui a tous les pouvoirs sur ça, sur ce nettoyage-là de la rivière Fouquette?

1255

Ça sert à quoi, le Comité de bassin?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1260

Monsieur le Président, peut-être faire un commentaire à propos de ça, justement.

On a longuement parlé de l'approche de gestion intégrée et à l'échelle d'un bassin versant, voici je pense un bon exemple d'une concertation, un des éléments de la gestion intégrée.

1265

Toutefois, comme mon collègue, monsieur Gilbert, l'a expliqué, évidemment on n'a pas de mesures coercitives, c'est un comité qui est consultatif.

Donc les effets cumulatifs de l'environnement, dans une gestion intégrée qui pourrait être applicable, ne peuvent pas être considérés puisque si la porcherie rencontre les normes acceptables, par exemple, elle aura son certificat d'autorisation. Et même, au-delà de ça, si on le refuse, elle a des pouvoirs légaux pour aller le chercher.

1270

Alors la considération d'une gestion intégrée permettrait justement, et c'est un peu pour faire du pouce sur la question de madame à la fin, c'est un peu ça qui est la problématique.

1275

Les effets cumulatifs sont et doivent être considérés dans une gestion intégrée, surtout à une échelle de bassin versant, alors il y a une considération à prendre entre la gestion intégrée, et les quelques comités de bassin qui existent et qui ont des pouvoirs consultatifs valables, mais pas de poignées ou pas de dents pour agir d'une façon - sur l'entièreté d'un bassin versant, de façon intégrée...

1280

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Je sais pas s'il voulait dire que le comité de bassin avait un pouvoir consultatif, parce que je sais que la MRC a pas communiqué avec le comité de bassin, peut-être, mais en tout cas pas par écrit, dans les recherches au niveau du nettoyage de la rivière Fouquette.

1285

Moi, j'ai lu le dossier qui existe au niveau de la rivière Fouquette, à la MRC, et il y a aucune communication entre le comité de bassin et la MRC, en ce qui concerne le nettoyage.

1290

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais la MRC de Kamouraska est membre du comité de bassin?

1295

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Il y a le secrétaire de la MRC et trésorier, au comité de bassin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300

Et il a pas informé les membres du comité de bassin de projets de la MRC dans le bassin?

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

1305

Oui, c'est sûr, oui, oui, d'accord. Pas par écrit, verbalement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310

Mais s'il l'a fait.

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

Oui.

1315

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est parce que c'est entendu que vous êtes là dans des comités qui sont des affaires qui commencent. Alors évidemment, il est clair que les pouvoirs de décisions et le poids sur les décisions semblent pas évident, en tout cas, dans l'expérience que vous racontez.

1320

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

D'accord.

1325

Mais de là à ce qu'on fête pratiquement parce qu'il y a des porcheries qui vont s'installer, dans le comité de bassin, quand c'est déjà une rivière qui est très polluée, ils auraient pu donner le certificat d'autorisation parce qu'il a pas le droit, mais de là à vouloir fêter ça, il y a...

PAR LE PRÉSIDENT:

1330

Ça semble ça que vous avez surtout...

PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:

1335

Bien, juste le fait de faire une réunion pour nous le dire qu'ils accordaient ça, je veux dire pourquoi faire ça. Et c'était comme une fête, c'est sûr que c'était ça.

Pour eux autres, ils étaient contents. Mais, je veux dire, pourquoi? C'était pas pertinent, je veux dire.

1340 **PAR LE COMMISSAIREGENEST:**

Vous dites que qui était content, l'ensemble du comité?

1345 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

Je pourrais dire tout le monde qui était là. Il y avait un des promoteurs qui était là avec sa femme, un agronome d'un autre, il y avait le maire de notre municipalité parce que ça s'installait dans le coin, il y avait des gens de l'Environnement, les gens de la Faune. Monsieur Gilbert était là aussi, c'est sûr.

1350 **PAR LE COMMISSAIREGENEST:**

Ces derniers sont censés être neutres, de toute façon.

1355 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

Ils devraient, ils devraient être là pour protéger la rivière Fouquette.

1360 Moi, j'ai pas senti que c'était une protection de la rivière Fouquette d'implanter des porcheries dans le bassin versant, parce que c'est déjà très pollué.

Même si on fait un petit peu attention à épandre à l'extérieur...

1365 **PAR LE COMMISSAIREGENEST:**

Mais si on relève ce que monsieur Latulippe vient de dire, possiblement que dans un contexte de gestion intégrée, si les lois étaient modifiées et si un comité de bassin avait un certain nombre d'instruments, ou de dents, ou de poignées, peut-être que l'analyse, en tenant compte des effets cumulatifs, aurait été différente.

1370 **PAR Mme FRANÇOISE L'HEUREUX:**

C'est possible. Peut-être qu'il faudrait à ce moment-là aller étudier vraiment quels pouvoirs le Comité de bassin a dans ça, aller chercher pour leur en donner plus de pouvoirs.

1375 Je sais pas, au niveau des autres comités de bassin, comment ça fonctionne, qui en fait partie.

Mais moi, en tout cas, j'ai pas trouvé ça facile, l'expérience qu'on a vécue à ce niveau-là.

1380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Merci madame.

1385

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

PAR LE PRÉSIDENT:

1390

Monsieur Alain Michaud, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Michaud.

1395

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Monsieur le Président, madame, monsieur le Commissaire. Je me présente, Alain Michaud, je travaille pour la Ville de Rivière-du-Loup, je suis responsable du Département de l'environnement et j'ai participé entre autres à toutes les démarches de recherches en eau souterraine qui se sont faites à Saint-Modeste, Saint-Anthonin, pour la Ville de Rivière-du-Loup.

1400

J'aurais deux (2) questions pour vous et un commentaire. Peut-être le commentaire en débutant.

1405

C'est que dans ce qui a été remis sur la qualité des rivières, à la page 7, par le ministère de l'Environnement, on donne pour la rivière du Loup la population desservie, quatre mille neuf cents (4900) personnes, et Rivière-du-Loup fait partie de ce bassin de drainage, donc ça devrait être beaucoup plus important que ça, en passant.

1410

PAR LE PRÉSIDENT:

À la page 7, dans le tableau 3.1, à la troisième ligne du tableau, et on parle du bassin de la rivière du Loup et de la population totale du bassin.

1415

Alors est-ce que la municipalité de Rivière-du-Loup fait partie du bassin de la rivière du Loup?

Vous avez combien de monde à Rivière-du-Loup?

1420

PAR M. ALAIN MICHAUD:

À Rivière-du-Loup, on vient d'annexer, présentement c'est dix-sept mille huit cents (17 800) personnes.

1425

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors là, il s'agit de savoir si vous faites partie ou non du bassin de la rivière du Loup.

1430

PAR M. ALAIN MICHAUD:

D'après moi oui.

1435

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui, oui, probablement, à moins qu'il y ait seulement une partie de la municipalité qui soit dans le bassin de la rivière. Mais j'ai pas d'explication.

1440

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense que vous avez un copain au bout de la table, oui.

1445

PAR M. MARCO BOSSÉ:

Oui, monsieur le Président. C'est probablement par rapport, si on se rapporte au dernier chiffre pour la rivière du Loup, il y a zéro pour cent (0%) de la population desservie par une station d'épuration, c'est que la rivière du Loup, son rejet de la municipalité, ses étangs d'épuration se rejettent au fleuve. Donc l'effluent n'est pas dans le bassin de la rivière du Loup.

1450

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Mais le pluvial est inclus dans la rivière du Loup, en tout cas.

1455

PAR M. MARCO BOSSÉ:

Sauf que là, on parle d'étangs d'épuration.

1460

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Et peut-être un autre commentaire à ce sujet, c'est que présentement, on présente les analyses, on dit "non déterminé pour les rejets industriels".

1465

En 88 il avait été fait une étude avec le Département de santé communautaire, avec la Ville de Rivière-du-Loup, avec la participation du service de l'Environnement, du MENVIQ à l'époque, et puis on avait fait une étude qui était complète sur la rivière du Loup, donc il y avait des données qui étaient incluses sûrement dans ce rapport-là; et qui ont été remises à jour en 98.

1470

En tout cas, moi, je dis qu'on a déjà des données, il y a déjà des données existantes dans des endroits.

PAR LE PRÉSIDENT:

1475 Donc il y a un problème d'interprétation de ce tableau-ci.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1480 Bien, il faut savoir si le ministère prend en considération les études qui sont pas faites juste par eux autres ou s'il faut que ce soit absolument juste fait par eux autres.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1485 Est-ce que vous leur avez transmis votre étude?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1490 Oui, ils faisaient l'étude en même temps que nous autres. C'était tripartite. En tout cas, c'est un commentaire.

 Première question, qui se voudrait une question plus de principe que de cas, pour les puits pour la ville de Rivière-du-Loup.

1495 Moi, j'aimerais savoir du ministère de l'Environnement, si possible, si dans le passé, ils étaient en faveur de l'utilisation de l'eau souterraine plus que l'utilisation de l'eau de surface pour l'alimentation, la consommation humaine, et si dans le futur, ils vont garder la même pensée.

1500 C'est la question de principe. Parce qu'il y a deux (2) façons pour une ville de s'alimenter, c'est soit avec de l'eau de surface ou de l'eau souterraine.

 Est-ce que le ministère, dans ses démarches, veut que les villes favorisent l'alimentation en eau souterraine ou en eau de surface, dans le passé et pour le futur. Question de principe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Alors est-ce qu'au plan du principe, le ministère de l'Environnement préfère que les municipalités s'alimentent en eau de surface ou en eau souterraine?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1510 Évidemment, pour l'eau souterraine, il y a une question de coût, mais je demanderais à monsieur Ouellet de donner quelques explications là-dessus.

1515

PAR M. MICHEL OUELLET:

1520 Finalement, bon, c'est ça, comme monsieur Latulippe l'a précisé, c'est essentiellement pour une question de coût. C'est que pour les petites municipalités, généralement l'approvisionnement par eau souterraine permet finalement d'obtenir, d'exploiter une source d'approvisionnement à un coût moindre, parce que les traitements requis pour les eaux souterraines sont inférieurs à ce qui est requis pour les eaux de surface, en temps normal.

1525 Alors c'est pas une question de principe de préférer une source plutôt que l'autre, mais c'est plus des fois des recommandations qui sont faites à des petites municipalités qui recherchent une source d'approvisionnement en eau, de leur indiquer peut-être de regarder la possibilité de s'approvisionner par eau souterraine, naturellement lorsque la situation de contexte hydrogéologique le permet.

1530 Mais c'est pas une question de principe de favoriser un plus que l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535 C'est pas une question de principe, mais en pratique, vous avez tendance à suggérer aux municipalités de regarder du côté des eaux souterraines?

PAR M. MICHEL OUELLET:

1540 Oui, les petites municipalités, effectivement, c'est recommandé de regarder, voir s'il y a possibilité de s'approvisionner par eau souterraine.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1545 Peut-on avoir le commentaire du Département de santé communautaire sur le même sujet?

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

1550 Même si le ministère a pas de politique officielle là-dessus, il est évident, surtout dans le cas de Rivière-du-Loup, qui se trouve à traiter et chlorer des eaux qui sont très riches en matières organiques, on a pratiquement un record en carbone organique dissout à Rivière-du-Loup, de toutes les rivières de la rive sud de Montréal à Rivière-du-Loup, la rivière du Loup a les eaux les plus riches en matières organiques, probablement à cause de la présence de tourbières, ce qui fait que ces eaux-là, même si elles sont bien traitées, un traitement complet, génèrent quand même des taux de trihalométhanes quand même assez importants.

1555 Ce qui fait qu'un approvisionnement en eau souterraine permettrait, au niveau santé, d'améliorer de beaucoup la qualité de l'eau à Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560 Est-ce que la municipalité de Rivière-du-Loup a une usine de filtration?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1565 Oui, présentement la ville est alimentée par une usine de filtration qui traite l'eau de la rivière du Loup, pour l'alimentation en eau potable.

Je voudrais peut-être amener des commentaires sur la recherche en eau en tant que telle.

1570 Pour une municipalité, pour se lancer en recherche en eau, en partant c'est déjà très difficile, parce que ce qu'on reçoit, c'est des firmes d'ingénieurs ou hydrologues, qui viennent vous dire, et moi je suis pas au point de vue technique mais échevins et maire, il faut que vous dépensiez trois cent mille dollars (300 000 \$) et c'est pas sûr qu'on va en trouver.

1575 Alors les élus qui sont là, devant cette situation-là, eux autres, c'est se mettre la tête sur le billot et dire, si ça marche pas, on se fait couper la tête. Et il y a personne, en partant, qui peut nous garantir ça.

1580 Donc si, dans le futur, on veut aider ou on veut favoriser l'alimentation en eau souterraine des populations, parce que - en tout cas, moi, étant technicien en assainissement des eaux, je pense que c'est l'avenue qui devrait être priorisée pour l'alimentation en eau - donc si on veut favoriser ce phénomène, il faut à un moment donné essayer de voir la possibilité de financer ça d'une façon différente que par la municipalité elle-même. Déjà là, c'est une question à se poser.

1585 Ensuite, il y a eu beaucoup d'intervenants ce matin qui se posaient la question, la municipalité, tant de pompage, qualité d'eau, impact, moi je pense, je peux même leur donner, je suis en faveur, je suis même d'accord avec toutes leurs interventions.

1590 Ce qu'il faut déterminer, c'est un statut ou des façons de procéder qui vont faire qu'on tombera pas dans des problèmes de chicanes, et présentement ça existe pas.

Et puis la chicane qui existe présentement, le cas qu'on vit présentement, est-ce que c'est une chicane ou c'est une question d'une municipalité qui va chercher de l'eau dans une autre municipalité, ou une question que quand on puise de l'eau, on crée des problèmes.

1595 Si c'est une question de municipalité qui va chercher de l'eau dans une autre municipalité, on a un autre problème. Parce qu'une ville centre ou une ville importante comme Rivière-du-Loup, on peut pas creuser un puits dans le centre-ville et puiser de l'eau là. Donc il faut aller à l'extérieur.

1600 Donc si une ville peut pas aller creuser chez son voisin, jamais qu'on va s'alimenter en eau souterraine. Donc je suis pour qu'on aille s'alimenter à certaines conditions, par contre. Je suis prêt à dire qu'il faut respecter certaines normes, certains statuts, qu'il faut à un moment donné pas

nuire à son voisin, et puis des choses comme ça, et puis inviter ou imposer des comités de surveillance.

1605 Parce que tout ce qu'on a vécu ou tout ce que la Ville de Rivière-du-Loup a donné comme garanties, c'est d'une façon volontaire. Donc si on forme un comité de surveillance, il y a rien qui nous oblige à le faire, c'est parce qu'on veut être des bons voisins.

1610 On nous a dit, le comité de surveillance nous disait, oui mais il faut prouver qu'on a tort, et puis il faut payer pour ça, on n'est pas équipé. On a dit, on va engager un hydrogéologue, on va payer l'hydrogéologue indépendant qui va être sur le comité de surveillance, qui va, lui, déterminer si la Ville a tort. Il est indépendant, il devrait être capable de donner son opinion indépendamment.

1615 Mais ça, c'est toutes des choses qu'il faut payer, O.K., et je pense que c'est peut-être une bonne chose à payer aussi, je veux pas dire - c'est ça, il faut le faire.

1620 Mais on l'a fait sur une base volontaire. Et je comprends le Comité de citoyens, présentement, qui me regarde, moi qui vas gérer le puits, et que je dis non, non, je vas faire attention, il faut qu'ils se fient juste à mes bonnes intentions. Parce que le puits est pas fonctionnel encore.

Et je comprends qu'ils se posent des questions, qu'ils soient dans le doute. Ça, je comprends leurs interrogations.

1625 Mais est-ce qu'il faut dépenser, est-ce qu'il a fallu, pour en arriver là, où on est rendu aujourd'hui, que la Ville de Rivière-du-Loup dépense quarante mille dollars (40 000 \$) d'avocats, et que le Comité de citoyens peut-être autant.

1630 Pourquoi? Parce que peut-être on n'avait pas un cadre qui nous régissait et qui nous permettait de faire des choses selon la bonne règle.

PAR LE PRÉSIDENT:

1635 C'est ça. C'est que là, il est clair, on l'a bien vu cet après-midi, qu'un des grands malaises du dossier, c'est que les gens n'ont su qu'à la fin que, selon leurs dires, que le projet s'en venait chez eux, et ils l'ont vécu comme une espèce de débarquement sur leur territoire.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1640 Là, on revient au problème...

PAR LE PRÉSIDENT:

Du cadre de procédure.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

... de la municipalité aussi, et on revient aussi - parce que la recherche en eau s'est faite depuis 89. Quand on commence une recherche en eau, on sait pas si on va en trouver, et on sait pas où on va en trouver.

Donc, on peut pas demander à une municipalité, on va aller puiser trois millions (3 M) de gallons chez vous, quand on sait même pas si on va trouver trois millions (3 M) de gallons, quand on sait même pas si ça va être chez eux.

Ça fait que la façon de procéder, c'est selon ce qu'on a légalement. Donc quand on fait la recherche en eau, on demande des autorisations à chaque personne où on va passer.

Et ça, ça a été fait dans les règles, les personnes en étaient informées, de ces municipalités-là, qu'on allait sur leur terrain, qu'on leur donnait un montant d'argent. Tout le monde le savait.

Dans une petite municipalité, on peut nous dire que le conseil municipal a pas été averti par une résolution du conseil, ça, ils peuvent le dire. Mais tout le monde le savait au village. Ça, en tout cas, je pense que c'est ça, la réalité.

Et puis je pense pas que la Ville de Rivière-du-Loup - et puis même là, pour une ville, un autre problème, je vais vous en apporter un autre, une recherche en eau, ça se fait une fois dans une municipalité; on fait pas ça à toutes les années.

Donc si vous avez pas un cadre établi à l'avance, si vous avez pas une procédure à suivre, si vous avez pas personne à l'autre bout qui vous appuie à cent pour cent (100%), qui vous dit, première étape c'est ça, deuxième étape c'est ça, ce qui devrait être le rôle de quelqu'un en quelque part, O.K., mais qu'ils disent pas, là il faut que tu me fournisses telle affaire et là, tu dis, qu'est-ce qui te manque, là c'est telle affaire.

Ça, si on aurait une chose de même, peut-être que ça éviterait encore beaucoup de problématiques.

Mais la question, en tout cas, pour l'alimentation en eau souterraine, c'est la question qu'il faut se poser: est-ce qu'on doit favoriser?

On peut mettre aussi le problème de dire qu'il y a plus de taxe ou il y a pas de taxe parce qu'une autre municipalité vient chez vous; c'est vrai. Est-ce qu'on doit mettre une redevance d'une municipalité à l'autre, parce qu'on va puiser de l'eau chez elle? On fera plus de recherches en eau.

Parce que s'il faut payer pour l'eau, on est aussi bien de la faire chez nous!

PAR LE PRÉSIDENT:

1690 De toute manière, ça, ça nous amènerait dans un autre type de problème qu'on a déjà, le problème à qui appartient la nappe et qui doit payer.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1695 C'est ça. Mais présentement, la nappe, elle appartient au propriétaire, le fonds de terrain appartient au propriétaire, et la Ville de Rivière-du-Loup a le terrain.

Donc quand monsieur Roy disait que l'eau lui appartenait chez eux, oui, mais l'eau qui est sur notre terrain, à Saint-Modeste, nous appartient.

1700

PAR LE PRÉSIDENT:

Parce que vous avez acheté le terrain?

1705

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Parce qu'on a acheté le terrain. C'est logique des deux (2) côtés.

1710 Ça fait que c'était ma première intervention. Je sais pas si vous avez des questions à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Elle est pas finie, là. Je veux juste vérifier la qualité du traitement de la filtration de votre usine.

Parce que monsieur Laferrière a évoqué la question des trihalométhanes, donc des composés par l'influence du chlore sur la matière organique, est-ce que votre usine de filtration est performante, et selon les données du ministère de l'Environnement, est-ce que l'usine de filtration de Rivière-du-Loup est actuellement performante?

1720

PAR M. PIERRE GILBERT:

Marco Bossé va avancer une réponse.

1725

PAR M. MARCO BOSSÉ:

Monsieur le Président, suite à une étude qui a été menée en 96-97, qui couvrait treize (13) municipalités de la région, la ville de Rivière-du-Loup faisait l'objet de cette étude-là, il y a eu quatre

1730 (4) prélèvements pour les trihalométhanes, donc on a établi une moyenne annuelle basée sur ces quatre (4) prélèvements-là.

Et pour la ville de Rivière-du-Loup, on obtenait soixante-huit point quatre (68,4) microgrammes par litre, en trihalométhanes. La norme actuelle est de trois cent cinquante (350) microgrammes par litre, donc on est loin de la norme actuelle.

Il faut peut-être préciser que la recommandation canadienne se chiffre à cent (100) microgrammes.

1740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cent (100) sur quatre (4) saisons d'observation.

Ce qui voudrait dire que par rapport aux nouvelles normes qui viendront, Rivière-du-Loup serait conforme aux nouvelles normes qui viendraient?

PAR M. MARCO BOSSÉ:

Selon cette étude-là, oui.

1750 **PAR M. ALAIN MICHAUD:**

Peut-être pour revenir sur le sujet de l'usine de filtration, du choix de l'eau souterraine, c'est qu'au début, ce qui a été regardé par la Ville de Rivière-du-Loup, c'était d'agrandir l'usine existante.

C'est rendu devant le ministère de l'Environnement qu'on nous a dit, non, avant de vous autoriser à agrandir l'usine, vous allez revoir s'il y a de l'eau souterraine dans le secteur. Donc c'est sur la recommandation du ministère de l'Environnement que ces démarches-là ont été entreprises.

Deuxièmement, pour une usine de filtration d'où on traite l'eau d'une façon chimique, et si vous demandez à toute la population de Rivière-du-Loup s'ils veulent boire de l'eau faite à partir de la rivière du Loup ou de l'eau qui viendrait du puits, je pense que tout le monde va vous dire, on aimerait l'eau du puits. Et ce serait normal.

Et là, on parle de qualité d'eau, il s'agit de savoir si on respecte les normes. Respecter les normes, oui, mais avoir de l'eau de meilleure qualité, c'est une autre chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait.

Maintenant, monsieur, est-ce que vous allez mêler les deux (2) eaux, quand vous allez opérer; est-ce que vous allez mettre l'eau traitée, filtrée qui vient de la rivière du Loup et l'autre eau,

la nouvelle eau souterraine que vous aurez, allez-vous les mettre les deux (2) dans le même aqueduc?

1775

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Ce qui a été demandé ou ce qui a été autorisé par le ministère de l'Environnement, c'est que l'usine de filtration existante reste toujours fonctionnelle, ce qui a été garanti par la municipalité.

1780

Et l'eau qui va arriver de Saint-Modeste va être incluse à l'eau de l'usine de filtration. Donc si jamais il vient une période d'étiage où il faut diminuer la quantité d'eau puisée, on veut se tenir à ça aussi, tout simplement augmenter le débit de production de l'usine de filtration existante.

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

Et l'inverse aussi?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

1790

Et l'inverse - la question est de savoir, là l'autorisation, on a toujours parlé d'exploiter trois millions (3 M) de gallons d'eau dans la nappe de Saint-Modeste, mais c'est sûr que quand vous parlez de nappe souterraine, la capacité d'une nappe, c'est toujours variable par rapport aux saisons, par rapport à la nappe phréatique, par rapport aux précipitations.

1795

Et je pense que tout le monde qui exploite des puits est au courant de ça, et je pense que la Ville de Rivière-du-Loup est au courant aussi que ces choses-là existent, et qu'il va falloir s'en tenir à une exploitation rationnelle, et qu'il y ait pas de problèmes à ses voisins.

1800

PAR LE PRÉSIDENT:

Et s'il apparaît qu'à certains temps de l'année, le puits peut donner aisément cinq millions (5 M) au lieu de trois millions (3 M), vous en prenez cinq millions (5 M) et vous ferez marcher un peu moins l'autre usine?

1805

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Non, présentement la capacité de trois millions (3 M) comblerait les besoins d'hiver; ce serait juste les pointes d'été qui seraient pas comblées.

1810

Par contre, l'usine resterait toujours fonctionnelle, vu qu'on a garanti à l'Environnement qu'il y aurait un débit minimum de...

1815

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas parce qu'elle reste fonctionnelle qu'elle est en opération.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Non, non, c'est ça. C'est qu'on a garanti au ministère qu'il allait y avoir un débit minimum de cinq cent mille (500 000) gallons par jour, qui vont être produits à l'usine.

D'une manière ou d'une autre, si vous arrêtez une usine, la repartir, c'est très difficile. Vous brisez autant à l'arrêter et la repartir au bout de deux (2) mois, vous êtes aussi bien de la laisser fonctionner peut-être au minimum, d'une façon informatisée aujourd'hui, qui fait que s'il y a un problème, elle va arrêter, le lendemain l'opérateur arrive et va repartir le traitement.

Si elle fonctionne au minimum, c'est pas un problème, c'est facile à gérer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre usine, elle filtre combien de gallons par jour, vous m'avez dit?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

La moyenne annuelle, c'est deux millions huit cent mille (2 800 000) gallons, la moyenne annuelle, par jour.

Par contre, vous avez des débits d'hiver qui sont plus bas, qui peuvent descendre jusqu'à deux point deux-deux point quatre millions (2,2 M-2,4 M) de gallons par jour. Et des pointes d'été, dans les temps secs comme on vient de vivre, qui peuvent monter au-dessus de quatre millions (4 M) de gallons.

Donc si on parle de pointes journalières, vous avez des pointes horaires ou des pointes journalières, de jour, qui sont beaucoup plus élevées que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce qu'on pourrait savoir du ministère de l'Environnement les motifs de la recommandation de chercher d'autres sources d'alimentation en eau plutôt que d'agrandir l'usine de Rivière-du-Loup?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Je n'étais pas au dossier, je pense pas qu'il y ait personne ici à la table qui était présent au dossier à ce moment-là.

Mais probablement que c'était une question de coût.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Est-ce que c'était une recommandation écrite, à laquelle vous faites allusion?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Non. Bien, je dirais oui, ça a peut-être été écrit parce que c'était durant une réunion.

La Ville de Rivière-du-Loup a déposé au ministère de l'Environnement un rapport préliminaire sur l'agrandissement de l'usine, et c'est à la suite de ce dépôt de rapport là qu'on a été convoqué ici, à Rimouski, pour venir discuter, où monsieur Harrisson était présent, monsieur Mc Cormack qui représentait le ministère de l'Environnement comme hydrogéologue était présent, et où la demande nous a été faite de regarder la possibilité, avant d'agrandir l'usine, d'aller voir la possibilité.

Parce que monsieur Mc Cormack avait fait, qui est hydrogéologue pour le ministère, avait fait une étude dans la région, et avait démontré dans son rapport qu'il pouvait y avoir une capacité importante d'eau souterraine dans la région.

Donc le ministère, je pense de bonne façon, a demandé de regarder. Je pense que ça a été une bonne décision aussi, vu qu'on a trouvé l'eau aussi. Et je pense que c'est la meilleure solution pour la Ville.

En ce qui concerne les deux (2) sources d'approvisionnement, il y a beaucoup d'avantages pour une municipalité d'avoir deux (2) sources d'approvisionnement. C'est que présentement, nos deux (2) rivières, si vous avez un déversement accidentel, ce qui s'est vécu aussi à Rivière-du-Loup à certaines occasions, vous êtes pris pour arrêter complètement le traitement pendant un court temps, mais vous êtes obligé d'arrêter le traitement, vous avez plus de source d'alimentation.

Tandis qu'en ayant une deuxième source, c'est ce qui permet à un moment donné de combler les besoins temporaires par une autre source. Donc il y a beaucoup d'avantages.

1900 Il y avait d'autres avantages aussi qui font que, la rivière, l'eau l'hiver est à zéro degré (0°), le puits est à sept degrés (7°), l'été l'eau de la rivière ça monte jusqu'à vingt-quatre degrés centigrades (24°C), donc c'est de l'eau chaude, quand vous mettez un peu de chlore, ça goûte beaucoup le chlore, les citoyens n'aiment pas ça non plus.

1905 Donc si les citoyens vont chercher de l'eau ailleurs que dans le robinet, vous créez peut-être des problèmes de santé. Donc c'est sûr qu'avoir une eau qui aurait une température plus constante, à sept degrés (7°) même en été, favoriserait la consommation et l'utilisation de l'eau du robinet.

1910 **PAR M. PIERRE GILBERT:**

 Par rapport à la première question, on me dit que monsieur Beaulieu a peut-être un élément de réponse.

1915 **PAR M. ALAIN BEAULIEU:**

 Oui, bien en fait, monsieur Michaud vient de donner la réponse à sa question, c'est-à-dire que lorsqu'on demande pourquoi le ministère de l'Environnement avait recommandé les eaux souterraines, en fait c'est suite à l'étude Mc Cormack qui avait démontré qu'il y avait un potentiel

1920 dans la région d'eau souterraine intéressant.

 Et nous, on était informé de cette situation-là à l'époque, alors quand on a rencontré la Ville, on les a informés et de l'étude de Mc Cormack, et du potentiel aquifère de Saint-Modeste, et les avantages de l'eau souterraine versus l'eau de surface.

1925 Çà m'amène à un dernier petit commentaire là-dessus, c'est que c'était les belles années du ministère de l'Environnement, où le ministère faisait des préétudes au niveau des bassins hydrogéologiques, et sur demande des municipalités, fournissait un prérapport.

1930 Donc la difficulté pour les élus que mentionnait monsieur Michaud tantôt, de prendre une décision d'aller vers les eaux souterraines, était de beaucoup facilitée à l'époque, puisqu'ils pouvaient avoir en main, avant même de commencer les études, à un coût "gratos" comme on dit, donc le ministère fournissait une préétude. Donc c'était une mesure qui facilitait de beaucoup l'implantation des eaux souterraines, à l'époque.

1935 **PAR LE COMMISSAIRE GENEST:**

 Bon, est-ce que vous avez une décision écrite, pouvez-vous regarder dans vos dossiers, parce que ce serait intéressant, parce qu'il y a une logique derrière ça, une logique de choix d'une

1940 source par rapport à la rentabilisation des équipements existants, il y a pas eu par exemple de mesures d'économie d'eau, rien de ça, autrement dit il y a un processus décisionnel qui a été suivi et qu'on semble prendre pour acquis.

1945

Mais on aimerait avoir les vrais motifs qui sont derrière ça.

1950

Parce que monsieur Ouellet disait tout à l'heure, effectivement, pour les petites municipalités, pour des questions de coût, c'est intéressant d'utiliser l'eau souterraine. Mais quand il y a déjà des usines de traitement en place, bon, il y a plusieurs questions qui se posent, est-ce qu'on doit pas procéder à des économies, rentabiliser l'usine de traitement.

Ce serait intéressant de voir les solutions comparées, et tout ce que vous avez comme documentation là-dessus pourrait nous être utile.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955

Il y a aussi l'argument santé, évidemment, qu'évoque monsieur Laferrière. C'est entendu qu'une eau, a priori, une eau souterraine semble plus facile à traiter qu'une eau brute, surtout les eaux brutes des rivières du coin qui sont chargées de matières en suspension.

1960

PAR M. MICHEL LAFERRIÈRE:

1965

J'aimerais rajouter que concernant les trihalométhanés, tantôt on a dit qu'actuellement, Rivière-du-Loup s'en tire bien avec une moyenne de soixante-huit (68) microgrammes par litre par année, c'est bon, c'est sûr, parce qu'en région ici, on a mesuré des deux cents (200), des trois cents (300), c'est très problématique, surtout pour les petites municipalités dans la région de Rivière-du-Loup de prendre de l'eau de surface et de simplement la chlorer.

1970

Par contre, ce que je voudrais dire, parce qu'on s'apprête à abaisser la norme québécoise des trihalométhanés à cent (100), comme sont la plupart des pays industrialisés, j'aimerais dire que ce qu'il faut viser au niveau santé, c'est bien beau viser ça, mais ce qu'il faut vraiment viser, c'est avoir le moins de trihalométhanés possible, le moins de sous-produits de chloration possible.

1975

Et avec votre projet d'alimentation en eau souterraine, vous allez probablement passer de soixante-huit (68) à vingt-deux (22) ou quelque chose comme ça, ce qui est très bon au niveau santé.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

1980

Maintenant, il y a toute - excusez-moi, vous avez un commentaire?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je voulais simplement vous signaler, monsieur le Commissaire, que c'est pas un processus coercitif mais plutôt qui découle de suggestions; suite à l'étude de monsieur Mc Cormack, on a suggéré que ce soit l'eau souterraine, de toute évidence.

Mais si la municipalité avait décidé d'utiliser son usine plutôt que de prendre la suggestion du ministère, il y aurait pas eu un geste coercitif pour dire non, nous n'approuverons pas le dossier.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Non, ça j'ai compris que c'était sous forme de recommandation...

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Ça vient confirmer ce que je vous disais, c'est que...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Excusez-moi, excusez-moi, je vais terminer ma phrase, si vous permettez.

Alors c'est pas coercitif, c'est bien sûr, mais vous avez quand même délégué un hydrogéologue à la réunion.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non, c'était pas pour refuser de vous donner le processus qui a amené à la décision, mais simplement pour préciser qu'il y avait pas - parce que monsieur avait évoqué que le ministère favorisait, bon, peut-être au niveau des coûts, en collaboration avec le MAM, mais c'était pas un processus: vous n'aurez pas de subvention si vous ne prenez pas d'eau souterraine plutôt que de l'eau de surface. Dans cette optique-là.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Oui, d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

Remarquez que ça, il faudrait bien qu'on le contre-vérifie avec le MAM. Parce que je suis pas sûr, moi, que si le ministère des Affaires municipales, il s'aperçoit qu'une solution coûte deux cent mille (200 000 \$) de moins, qu'il force pas un peu le bras de la municipalité pour dire, prends donc le moins coûteux.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Mais je parlais au nom du ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, c'est des subtilités que j'ai saisies depuis un certain temps.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Mais, monsieur Michaud, est-ce que vous parlez au nom de la municipalité, de la Ville de Rivière-du-Loup, ce soir?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Non, on n'avait pas rien préparé. C'est tout simplement en voyant les interventions qu'on voulait...

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Je voulais juste préciser ça. Parce que vous avez dit tout à l'heure, on veut être de bons voisins. Quand vous dites "on", j'imagine que c'est la Ville de Rivière-du-Loup. Et vous avez dit: tout le monde le savait dans le village.

Est-ce que ça veut dire qu'il y a pas de relation corporative, de municipalité à municipalité, sur ce dossier-là?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Sur le dossier, en tout cas c'est complexe souvent, des fois on part de pas grand-chose, il faut dire que le préfet, le préfet de la MRC, à l'époque, était le maire de Saint-Modeste. Donc, il avait à porter deux (2) chapeaux, qui devait être très difficile pour lui.

Donc pour le conseil municipal de Saint-Modeste, d'où le maire était préfet de la MRC, que la MRC était, en tout cas je crois, en faveur de l'alimentation en eau souterraine, c'était, en tout cas, peut-être un point de plus à l'effet que les discussions ou les choses ont mal tournées.

Parce que dans une municipalité, vous avez toujours de l'opposition aussi politique.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Et est-ce que c'est vrai que Rivière-du-Loup a garanti de procéder par entente formelle avec Saint-Modeste, et que suite à un référendum, le conseil municipal de Saint-Modeste refuse un protocole d'entente?

2070

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Il y avait un comité de citoyens, il y a un comité qui a été formé par Saint-Modeste-Saint-Anthonin pour, à un moment donné, faire un peu opposition, ou négocier.

2075

Ce comité-là, il y a une résolution du conseil de Saint-Modeste, je m'avance un peu, mais Saint-Modeste a fait une résolution disant que ce conseil devait en aucun temps négocier avec la Ville de Rivière-du-Loup.

2080

Donc les propositions qui ont été faites, ont été faites dans les journaux, parce qu'il y avait pas d'autres moyens de publiciser, pour les gens de Saint-Modeste, pour la Ville de Rivière-du-Loup - parce que la Ville de Rivière-du-Loup, c'est une municipalité, une municipalité peut pas intervenir dans une autre municipalité.

2085

Donc pendant le référendum, il y a eu un référendum, donc on peut pas intervenir dans la démarche d'une autre municipalité, donc on peut pas aller dire les pour et les contre, sauf sur invitation.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2090

Alors ça, je comprends ça. Mais est-ce que c'est juste que Rivière-du-Loup a garanti qu'il y aurait une entente?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

2095

Je peux pas vous dire.

2100

Parce qu'il faut penser aussi qu'une ville parle par résolution de conseil, donc ce qui est officiel pour une municipalité, en tout cas que je pense, pour une municipalité, ce qui est officiel, c'est ce qui passe par résolution, et à mon avis, comme ça, il faudrait vérifier mais d'après moi, il y a des résolutions qui garantissent ce qui a paru dans les journaux.

2105

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2110

Et finalement, est-ce que c'est juste que le règlement d'emprunt a été autorisé et voté avant toute discussion avec la communauté de Saint-Modeste?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Je pourrai vous dire que le règlement d'emprunt aurait pu être demandé en 1989, parce qu'il était sûr qu'on augmentait la capacité de l'usine de filtration de la ville, on augmentait la capacité de production, que ce soit par une rénovation de l'usine de filtration ou par de l'eau souterraine.

Donc si on avait établi qu'il fallait un minimum de cinq (5 M\$) ou six millions de dollars (6 M\$) - et puis je pense que la démarche qui était faite dans ce temps-là, je crois pas que c'était, en tout cas, de mauvaise foi, ou comme je vous disais tout à l'heure, peut-être qu'il y a eu un manque, je le sais pas, il faudrait relever les dates.

C'est toute une histoire, là, c'est depuis 1990 qu'on fait de la recherche en eau souterraine sur le terrain; jusqu'en 1996, il y a eu des discussions, des fois il y a des conseils qui ont changé, il y a des avis qui ont changé, il y a des comités de citoyens qui se sont formés, il y a beaucoup de choses qui sont intervenues.

Nous, on a essayé, et c'est sûr que la Ville a utilisé tous les moyens à sa disposition, que ce soit par les schémas d'aménagement, que ce soit par la CPTAQ. La CPTAQ, on y a été, on a eu en notre faveur le dézonage, le comité de citoyens est allé en appel, on a eu encore en notre faveur. Ils sont allés en appel de l'appel, on l'a encore eu en notre faveur.

On aurait pu aller en Cour Suprême, j'ai l'impression, je le sais pas jusqu'où on peut aller, mais il y a des droits, et on a toujours respecté les droits et les règlements existants, actuels.

Et c'est pour ça que je vous dis, je fais pas de politique, mais c'est sûr que s'il y aurait un cadre prédéfini, ça éviterait beaucoup de problèmes. Et ça faciliterait peut-être les possibilités de recherches en eau, en disant, bien, si on en trouve, si on respecte les normes, certaines normes, ils pourront pas nous dire non, non plus.

Et d'après moi, il aurait été beaucoup plus facile je pense à une industrie d'aller soutirer trois millions (3 M) de gallons à Saint-Modeste que la Ville de Rivière-du-Loup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça, gagez pas trop fort là-dessus, parce qu'on a vu certaines controverses dans l'audience.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Mais pour la municipalité, c'est plus intéressant; ça, je l'avoue.

Fini pour le premier?

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

Bon, mon deuxième commentaire est un peu sur la gestion que souvent les gestionnaires municipaux et les responsables municipaux ont à vivre régulièrement avec les différents intervenants, que ce soit le MAM, le MENVIQ, le ministère de l'Environnement.

Souvent il y a des règlements, aussi, qui se chevauchent, il y a des règlements qui se complètent et il y a des règlements aussi qui s'interprètent.

Quand vous avez le ministère de l'Environnement régional, même si vous avez un même règlement, et c'est normal je pense, c'est pour ça que les cours sont là, que les juges et les avocats sont là, c'est parce que ça peut s'interpréter, et souvent il arrive des fois aussi que certaines régions vont interpréter un règlement d'une certaine façon, une autre vont l'interpréter d'une autre façon. Ça arrive, et c'est peut-être normal, c'est peut-être des bonnes choses, c'est là qu'on apprend certaines choses aussi.

Et il y a des fois, aussi, des règlements comme on voyait hier, où quand tu veux intervenir, si tu es à la municipalité et tu veux intervenir mettons sur les ponceaux, il faut que tu saches en partant que c'est la forêt privée ou la forêt publique, déjà là ça devient des problèmes.

Et il y a des fois aussi que même dans les ministères, eux autres se chevauchent. Exemple, quand il y a eu des discussions auxquelles j'ai participé régulièrement avec la SQAÉ, qui était aussi le MENVIQ, avec le MAM, à un moment donné il y en a un qui était responsable d'accepter les travaux, l'autre l'était, ça fait que là, lui dit oui, moi la SQAÉ, on t'accorde ça, on veut que tu aies ça, c'est le traitement ou tel procédé, je pense que c'est la bonne chose, tu arrives au MAM, non, c'est non admissible, tu auras pas ça.

Même entre les ministères, des fois, tu sais je veux dire, pour un intervenant qui pense faire affaire avec le gouvernement du Québec, là tu t'aperçois, à un moment donné, un est avec toi, l'autre est pas avec toi, là il y a des chevauchements à un moment donné.

Et j'apporte ça pour que si jamais il y a des changements de réglementation, si on veut apporter des améliorations, qu'on essaie de faciliter à un moment donné les relations qu'il peut y avoir entre les différents intervenants.

Un autre exemple qui arrive à peu près dans le même domaine, présentement le suivi des ouvrages d'assainissement se fait par le MAM, et pourtant c'est le ministère de l'Environnement, la première personne qu'on aurait à la tête, on va aller au ministère de l'Environnement; non, c'est le MAM. Pourquoi, je le sais pas, c'est une question à l'interne.

Je sais pas si le ministère peut nous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200

On nous a donné des explications là-dessus.

PAR M. ALAIN MICHAUD:

2205

Mais c'est des choses comme ça qu'il faut, à un moment donné, s'il y a d'autres réglementations qui viennent, prendre en considération.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

O.K. Est-ce qu'il y avait des questions derrière ça? Ça, c'est un commentaire, est-ce qu'il y a une question derrière ça?

PAR M. ALAIN MICHAUD:

2215

La question, c'est d'éviter souvent - bien, les interprétations aussi, dans les régions.

En tout cas, si on veut responsabiliser les MRC, on s'en va aussi avec plusieurs interprétations différentes.

2220

Les bassins versants, il faut que ce soit vraiment standardisé, parce que si c'est pas standardisé, il y en a pas un qui va agir de la même façon à des problèmes pareils.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Oui, mais il faut comprendre par ailleurs que, comme vous le disiez tantôt, les interprétations sont parfois inévitables.

2230

On a pu constater, nous, que la tournée nous a montré que sur une chose aussi simple que le Règlement pour l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, la capacité de le mettre en oeuvre et de l'appliquer, même de ne pouvoir le mettre en oeuvre, était pratiquement impossible dans certaines régions, de sorte que même les bilans du ministère de l'Environnement disent ici, on peut pas.

2235

J'aimerais là-dessus que le ministère puisse nous commenter, est-ce qu'il se produit effectivement que compte tenu des cultures locales, des manières d'organiser ou de collaborer, que finalement le même règlement finisse par avoir comme des régimes ou des sous-régimes d'application différents, selon les circonstances?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2240

C'est sûr qu'à une certaine époque, monsieur le Président, le ministère avait à harmoniser ses pratiques dans chacune des régions, on l'a vu par exemple au niveau des piscicultures dans la région de l'Outaouais, dans certains dossiers qui nécessitent une harmonisation.

2245 C'est pourquoi d'ailleurs les directives, on l'a déjà expliqué, les directives visent à harmoniser la façon dont les différentes Directions régionales et le ministère, au niveau central également, coordonne son interprétation sur les règlements.

2250 Évidemment, il y a du cas à cas, et ça, c'est des situations locales qui nécessitent une approche locale. Mais en général, la coordination et l'approche que les Directions régionales du ministère ont maintenant est harmonisée, il y a des comités sur lesquels siègent les collègues des régions, avec des comités centraux, des tables sectorielles également, pour justement éviter qu'il y ait des disparités trop grandes dans les régions.

2255 Mais ça, ça évitera jamais qu'il y ait du cas à cas qui soit interprété selon le cas d'espèce. Mais je vous dirai que de moins en moins on voit ce que monsieur évoque qui, à une certaine époque, était probablement plus évident.

PAR LE PRÉSIDENT:

2260 Mais par ailleurs, ce que monsieur évoque, du morcellement des responsabilités entre les ministères, là aussi c'est par de la concertation entre les ministères qu'on peut atténuer ce genre de...

2265 **PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Effectivement, on a des comités, par exemple si on évoque le Comité de bassin, le suivi du Comité de bassin de la rivière Chaudière, c'est un cas où huit (8) ministères font partie d'un comité interministériel de suivi. Il y a plusieurs comités interministériels de suivi sur des données, par exemple le MRN, on a des comités interministériels.

2275 C'est sûr que cette façon-là de procéder - mais ça n'empêchera pas la SQAE, qui a été transférée, qui passait du MEF au MAM, et l'assainissement qui est passé en 94 du MEF au MAM, bon, et il y a des liens évidents.

Quand on parle de suivi des stations, la problématique est actuellement sous réflexion, il y a une problématique technique de suivi qui doit être assuré par le MAM, sans l'ombre d'un doute pour le moment, et de suivi de la performance qui doit être assuré par le ministère de l'Environnement.

2280 Mais il y a un arrimage entre les deux (2) ministères, on n'enverra pas deux (2) inspecteurs, un du MAM et un du MEF, pour vérifier la même station, donc il y a une harmonisation des rôles et des actions.

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

O.K. Ça va, monsieur? Merci.

Oui, madame Gallichan.

2290

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

Une dernière question, peut-être prendre un petit cinq (5) minutes là-dessus, au maximum, qui s'adresse au directeur régional.

2295

Il y a un cas qui a fait couler quand même beaucoup d'encre, et j'allais pas dire beaucoup d'eau sous les ponts mais il y en a qui a passé depuis ce temps-là, et c'est le cas du barrage du lac Morin.

2300

J'ai lu, je sais que le ministère cherche à se départir de la gestion de ce barrage, en particulier à cause des nouvelles normes de sécurité depuis les inondations au Lac-Saint-Jean, je pense que j'ai cru comprendre que c'était l'élément déclencheur, j'aimerais donc, pendant quelques minutes très brèves, que vous nous fassiez un peu l'historique de tout ce qui concerne ce problème, et de nous présenter les principaux acteurs surtout.

2305

PAR M. PIERRE GILBERT:

Oui. Le barrage du lac Morin, c'est un barrage qui date du début du siècle pratiquement, qui a été construit vers les années 1920. C'est un barrage qui a été construit pour des fins industrielles, desservir certaines industries. C'est un barrage qui a été opéré par le gouvernement du Québec, maintenant le ministère de l'Environnement depuis le début.

2310

C'est en 94, effectivement par rapport à certaines normes sur la sismicité, le ministère a fait évaluer la qualité du barrage à rencontrer ces normes-là, et c'est à ce moment-là qu'il s'est rendu compte qu'il y avait certaines difficultés. On ne respectait pas, on n'était pas capable de rencontrer ces normes-là.

2315

Donc on a dû, dans un premier temps, abaisser le niveau de gestion du barrage, pour éviter - pour continuer à garder un barrage de façon sécuritaire, et on a fait évaluer les coûts pour la restauration. À ce moment-là, les coûts étaient de l'ordre d'un million de dollars (1 M\$).

2320

Bon, en 94 et même aujourd'hui, le barrage était d'utilité uniquement pour certains bénéficiaires, le ministère ne bénéficiait pas du tout de l'utilisation du barrage. On avait des entreprises industrielles qui en bénéficiaient et maintenant, il y a des petites centrales hydroélectriques, la Ville de Rivière-du-Loup avec son approvisionnement en eau, et il y a également l'utilisation à des fins de villégiature, il y a une association de riverains autour du lac.

2325

2330 À ce moment-là, devant ces faits, et devant aussi la nécessité pour le ministère de rationaliser un petit peu ses coûts, c'était quand même un ouvrage qui coûtait un certain montant à gérer, a rencontré à ce moment-là les bénéficiaires, dès 95, pour les informer d'abord de la problématique, qu'il fallait qu'ils baissent les niveaux, etc., et a tenté de trouver un terrain d'entente au niveau du partage de ces coûts d'opérations là, et même au niveau de la délégation de gestion.

2335 En 97, suite aux inondations du Saguenay, effectivement la Commission scientifique a fixé de nouvelles exigences, qui a fait en sorte que les coûts de mise aux normes étaient grimpés jusqu'à deux millions de dollars (2 M\$), donc pour la mise aux normes, ce qui faisait en sorte qu'avec les coûts de gestion et le remboursement de la dette, on en était rendu à trois cent mille dollars (300 000 \$) par année, avec aucune utilisation par le ministère.

2340 Donc il y a eu encore des démarches de faites auprès des bénéficiaires, pour tenter de leur donner totalement la gestion. Le ministère a rencontré peu d'écoute, probablement parce que - je sais pas à quel point nous avons été pris au sérieux dans l'idée d'abandonner la gestion du barrage, mais ceci étant dit, l'an passé il y a eu une position de prise par le comité exécutif du ministère à l'effet d'abandonner complètement la gestion, compte tenu qu'il y avait personne qui
2345 voulait en prendre charge.

Donc ce qui avait été pris comme position du ministère était d'abaisser le niveau totalement dans le barrage, d'ouvrir les vannes au maximum et donc d'abandonner la gestion.

2350 C'est à ce moment-là que les bénéficiaires, comme on dit, se sont un petit peu réveillés par rapport à ça, et la date fatidique de tombée était je pense le printemps 99, bon, il y a eu des démarches de faites auprès du ministère par les différents intervenants, il y a d'autres intervenants politiques qui se sont ajoutés à l'ensemble des bénéficiaires, donc on a le CLD qui était concerné, le CRCD, les municipalités, etc.

2355 Et ces gens-là ont demandé au ministre de l'Environnement un moratoire d'une année, pour être en mesure de réfléchir sur la gestion éventuelle du barrage. Le ministre a accepté ce moratoire-là.

2360 Donc on est actuellement dans le début du moratoire, on a informé les bénéficiaires de cet état de fait.

2365 Au ministère, nous sommes actuellement à réaliser une étude établissant les impacts économiques reliés à l'abandon de la gestion du barrage, et en principe, on devait rencontrer les bénéficiaires, on parlait à un moment donné du mois de mai mais ce sera probablement un petit peu plus tard en juin, et donc il y aura une démarche de faite avec eux pour voir de quelle façon on peut régler le dossier de façon à ce que ça se fasse en harmonie avec le milieu, et que l'impact financier pour le ministère soit pas trop important.

2370 C'est là qu'on en est actuellement.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2375 Mais comment, cet été, à la période qui va commencer, où placez-vous le niveau de l'eau? C'est que selon ce que je comprends, il y a un impact immédiat dans un parc de la ville de Rivière-du-Loup, si le niveau de l'eau est plus bas que ce que vous avez toujours maintenu.

PAR M. PIERRE GILBERT:

2380 Le niveau maximum qui est établi pour la gestion pendant la prochaine année, c'est cent quatre-vingt-treize (193) mètres, ça vous dit pas grand-chose. L'an passé, je pense qu'on était à cent quatre-vingt-quatorze (194) mètres.

2385 Mais l'état du barrage nous oblige, nous force à garder, c'est le niveau maximum qui peut être gardé si on veut s'assurer de la sécurité de l'équipement. Donc ça, ça a été évalué par nos professionnels.

2390 Bon, quel impact ça aura sur la rivière, est-ce que oui, ça pourra arriver qu'occasionnellement, au niveau du parc, de la chute, il y a une petite centrale qui est là, effectivement que ça pourra arriver pendant quelques jours pendant l'été où il y aura pas beaucoup d'eau qui va passer sur la chute.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2395 Bon, vous dites que c'est un parc où il y a une mini centrale, mais est-ce qu'il y a des écosystèmes qui sont dérangés?

PAR M. PIERRE GILBERT:

2400 Là, je pourrais pas, je m'embarquerais pas à ce niveau-là, je suis pas un expert en biologie. Mais à ce que je sache, c'est pas un impact majeur.

2405 C'est quelques jours pendant l'été où le niveau d'eau sera plus bas que d'habitude.

PAR LA COMMISSAIRE GALLICHAN:

2410 Et peut-être une dernière question de ma part, qui sont ces bénéficiaires? Vous avez dit, les deux (2) centrales, la Ville?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Il y a six (6) bénéficiaires à ce moment-ci. C'est Hydro-Cinémo, qui est une petite centrale hydroélectrique; Hydro-Fraser, également une petite centrale hydroélectrique; il y a Pâte Mohawk qui est une compagnie de pâtes et papiers, qui d'ailleurs est le seul parmi les six (6) bénéficiaires qui paie des redevances actuellement au ministère pour l'utilisation de l'eau de ce barrage; il y a la compagnie F.F. Soucy, qui est une usine de pâtes et papiers; la Ville de Rivière-du-Loup, comme je mentionnais tantôt; et l'Association des riverains du lac Morin.

Ce sont les six (6) bénéficiaires, actuellement. Maintenant, comme je vous disais, il y a d'autres partenaires qui sont impliqués au dossier, dont les CLD, CRCD, ministère des Régions.

Je pense qu'on a un gros travail de concertation à faire, au cours de la prochaine année.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Genest.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Monsieur Gilbert, vous mentionnez dans le "Portrait régional" que dans la région, les infrastructures portuaires exigent des travaux de dragage d'entretien qui libèrent des sédiments chargés parfois de métaux lourds.

Quels sont les effets de la mise en suspension de ces métaux sur le milieu?

PAR M. PIERRE GILBERT:

Je vais passer la parole à Guy Verreault.

PAR M. GUY VERREAULT:

Les effets sur le milieu sont très marginaux, parce que c'est essentiellement réalisé dans les aires d'approche des ports et des havres.

Principalement à Rivière-du-Loup, on a quarante-quatre mille (44 000) mètres cubes annuellement qui sont dragués dans la région du Bas-Saint-Laurent, et quatre-vingt-trois pour cent (83%) du volume origine essentiellement du port de Rivière-du-Loup.

Les rejets se font en eau libre, quand les sédiments sont pas contaminés, dans des zones qui sont déjà prédéterminées. Il y a pas d'impact, à notre connaissance, sur la faune et la flore du Saint-Laurent.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Vous dites ça, mais est-ce que vous avez fait des tests, vous avez vérifié?

PAR M. GUY VERREAULT:

2460

Non, nous n'avons pas fait de tests.

Ce qu'il faut comprendre, c'est sous la juridiction du gouvernement fédéral, ce sont les équipements de Transports Canada, donc ce sont des territoires de juridiction fédérale exclusive. On n'est pas impliqué dans le processus.

2465

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Le prélèvement de sédiments de fond et de transport de sédiments, le ministère de l'Environnement est pas impliqué?

2470

PAR M. GUY VERREAULT:

Pas du tout.

2475

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

Alors Pêches et Océans Canada, est-ce que c'est votre juridiction?

2480

PAR M. DANIEL HARDY:

Effectivement, on est impliqué du niveau du dragage dans les voies navigables. Je crois qu'il y a quand même un certain mandat du côté d'Environnement Québec, il y a toujours une question de juridiction au niveau des propriétés, en fait des "bails" de lots d'eau.

2485

Quand on est en territoire fédéral, au niveau de la voie navigable, au niveau des ports fédéraux, effectivement c'est de juridiction exclusive fédérale; par contre, quand on est dans le domaine hydrique québécois, il y a une responsabilité également provinciale.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2490

Mais prenons le port de Rivière-du-Loup, c'est uniquement votre juridiction? C'est ce que monsieur Verreault vient de dire, est-ce que c'est le cas?

PAR M. DANIEL HARDY:

2495

Non, c'est pas le cas.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2500 Alors expliquez-moi ça.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2505 Monsieur le Commissaire, peut-être une information, je sais pas si vous avez la réponse, je vous voyais hésiter.

2510 Effectivement, il y a des lots de grève en eau profonde qui sont propriétés du gouvernement du Québec et qui sont cédés au fédéral seulement à des fins de quai, et ça pose certaines problématiques lorsque le gouvernement fédéral transfère à Pêches et Océans, que celui-ci le transfère à Transports, et qu'il circule comme ça dans la machine fédérale, parce qu'il doit ne servir qu'à des fins de quai et sinon, il doit être rétrocédé par décret au gouvernement du Québec.

2515 Mais dans ce cas-là, il y a probablement des bouts de lots de grèves en eau profonde qui ont été décrétés.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2520 Bon, pour le dragage d'entretien, si ma mémoire est bonne, il y a une limite en termes de quantité draguée pour l'exigence d'un certificat d'autorisation.

2525 Dans le cas des travaux de Rivière-du-Loup, j'imagine que ça dépasse pas cette limite, donc ça n'exige pas de certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement?

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2530 Vous m'excusez, j'ai mal compris le début.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2535 Pour le dragage d'entretien, l'assujettissement à la procédure d'évaluation québécoise est secondaire à la quantité de matériaux dragués.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2540 Oui, je pense que oui.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2545 C'est ça. Alors à Pêches et Océans Canada, expliquez-nous donc le processus de dragage, les mesures, les précautions qui sont prises, surveillance, les analyses que vous faites, comment vous procédez.

PAR M. DANIEL HARDY:

2545 Bon, au niveau de Pêches et Océans, il y a l'application de la Loi sur les pêches, des dispositions de la Loi sur les pêches qui visent la protection de l'habitat du poisson.

 Donc il y a une analyse des projets de dragage qui sont faits en fonction des impacts possibles, que ce soit des impacts temporaires ou permanents des opérations de dragage.

2550 Il y a aussi l'intervention d'Environnement Canada, au niveau de la qualité des sédiments, au niveau de contamination des sédiments. Environnement Canada est impliqué au niveau de l'application de l'article 36 de la Loi sur les pêches qui interdit le rejet de substances nocives dans les eaux fréquentées par le poisson, donc il y a prise en compte de la teneur en contaminants des

2555 sédiments.

 Il y a différents critères qui sont appliqués, qui ont été développés pour la gestion des sédiments, pour permettre ou non la déposition en milieu aquatique. Il y a toute une série de mesures qui sont prévues.

2560 Il y a également, dans certains cas, par exemple en Gaspésie ou sur la Côte-Nord, dans la zone qui est assujettie au Règlement fédéral sur l'immersion en mer, qui découle de la Loi sur la protection de l'environnement, ça déclenche des procédures prévues à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Il y a donc des procédures d'évaluation environnementale qui sont

2565 prévues pour ces dragages-là dans la zone soumise au Règlement sur l'immersion en mer.

 Dans les cas où les opérations de dragage peuvent causer une perturbation, une détérioration de l'habitat du poisson, c'est assujetti à une autorisation en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches qui, elle aussi, déclenche l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation

2570 environnementale.

 Il y a donc une série de procédures législatives, réglementaires, qui sont prévues pour les opérations de dragage au niveau fédéral.

2575 Au niveau des dispositions, au niveau des mesures d'atténuation, c'est toujours une question - les principaux impacts, en fait, reviennent à la remise en suspension de sédiments, les problèmes de turbidité accrus qui peuvent être assez importants dans les cas de dragage de grande envergure, quand on parle d'opérations de dragage qui peuvent s'étendre sur des mois, des semaines ou des mois.

2580 La question de relargage des contaminants, au niveau des sédiments, ça reste quelque chose qui est assez marginal et localisé, sauf dans les cas très problématiques de contaminations très élevées des sédiments, dans certains secteurs portuaires où le dragage se fait très peu ou s'il se fait, se fait avec des précautions particulières.

2585 Entre autres dans les cas de contaminations élevées des sédiments, il y a pas de rejets permis en mer, ça va être du confinement en milieu terrestre.

PAR LE COMMISSAIRE GENEST:

2590 Les rejets en eau libre, est-ce qu'ils se font dans des sites prévus ou n'importe où?

PAR M. DANIEL HARDY:

2595 Non, c'est des sites qui sont prévus, c'est des sites qui sont autorisés.

 La localisation des sites de rejets en mer ou dans l'estuaire, puisqu'on n'est pas nécessairement impliqué seulement dans les rejets en milieu marin, sont des sites qui sont analysés, déterminés.

2600 Et puis au niveau de l'eau douce, on travaille en collaboration beaucoup avec le ministère de l'Environnement du Québec, pour localiser des sites d'impact les plus minimes, c'est-à-dire les sites qui sont les moins susceptibles d'avoir, d'abriter par exemple des populations de poissons qui pourraient être directement affectés par les rejets en eau libre.

2605 Il y a également les périodes qui sont permises pour faire ces opérations-là, il y a des restrictions pour protéger les périodes d'activités maximales des poissons, par exemple en période de fraye printanière ou en période de migration du saumon, ou en période de migration d'autres espèces marines ou d'espèces migratrices.

2610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Monsieur Hardy, puis-je vous demander s'il vous plaît de déposer la liste bibliographique de vos études sur le fleuve; est-ce que vous avez une liste bibliographique de vos études?

PAR M. DANIEL HARDY:

2615 Des études de Pêches et Océans sur le fleuve, je vais essayer de vous trouver la liste bibliographique la plus complète ou enfin, une liste de listes bibliographiques, parce que les publications de Pêches et Océans dans le domaine de l'eau et de l'environnement marin, ça représente une somme de publications assez impressionnante.

2620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Je veux pas nécessairement avoir une liste de cinq cents (500) pages, là.

2625 **PAR M. DANIEL HARDY:**

C'est justement, je vais essayer de vous choisir une brochette de publications qui résument peut-être l'ensemble des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

O.K., s'il y avait ça. Merci.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Je rappelle aux personnes présentes que quand on aura terminé notre tournée, la semaine prochaine, on tiendra dix (10) journées d'ateliers thématiques, quatre (4) à Québec, deux (2) à Trois-Rivières et quatre (4) à Montréal, sur un certain nombre de questions qui ont été abordées au cours de l'audience, et dans ces journées, nous essaierons de resserrer la discussion plus scientifique et technique sur des objets pour les approfondir.

2645 Donc il s'agira pas là de période de questions et réponses, mais d'une analyse plus en profondeur de certains thèmes: les menaces globales, l'agriculture, les eaux souterraines, l'approche systémique et la gestion par bassin, ces quatre (4) jours-là étant 1^{er}-2-3-4 juin à Québec.

2650 À Trois-Rivières, les 9 et 10 juin, le 9 le Saint-Laurent et le 10 la pollution industrielle.

Et la semaine suivante, à Montréal, eau et santé publique le 15 juin, la pérennité des infrastructures municipales le 16 juin, les partenariats dans la gestion municipale le 17 juin et les problèmes d'exportation d'eau le 18 juin, tous à Montréal.

2655 Il me reste à remercier les gens de la région de leur présence, de leur contribution. On s'est aperçu qu'il y avait des dossiers fortement controversés dans le coin, c'est normal, et ce qui est intéressant, c'est d'avoir un lieu pour pouvoir le signaler.

2660 Je vous ai vu bouger, est-ce que vous vouliez me déposer une liste de documents? Alors profitez-en, ce sera fait.

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2665 Non, c'était simplement pour vous signaler, monsieur le Président, qu'on avait des questions déposées le 20 mai 99, on en a près d'une trentaine, alors on vous déposera les questions et évidemment les réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Autant que possible! Redéposer les questions, j'y tiens moins, mais si vous me donnez quelques réponses, c'est déjà ça, ça ira mieux!

PAR M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

2675 À moins que vous souhaitiez que je les donne une à une.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Non, non, ça va, déposez-moi ça.

Alors il me reste donc à remercier la population de sa contribution. J'espère que vous avez réussi à obtenir, quand c'était possible, des réponses à vos questions.

2685 Je remercie les représentants des différents ministères, quelques-uns vont nous suivre la semaine prochaine à Chibougamau, même chose pour les gens du ministère de l'Environnement et de la région.

2690 Alors on reviendra sans doute à une date à déterminer à l'automne pour l'audition des mémoires. Merci beaucoup et bonsoir.

2695 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2700

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2705